

EN BELGIQUE, PENDANT LA PREMIÈRE
GUERRE MONDIALE

L'Occupation

Au début de 1914, je fus nommé conseiller de la légation des Pays-Bas en Belgique; en 1917, S.M. la Reine me conféra le titre de Ministre.

A mon arrivée, la situation internationale était déjà très tendue et l'horizon politique s'assombrissait de mois en mois, mais personne ne croyait encore sérieusement à la guerre. Cependant, en août, elle éclata brusquement et l'Allemagne envoya un ultimatum à la Belgique, exigeant le libre passage de ses troupes à travers le territoire belge, à quoi le Gouvernement belge opposa un refus digne et catégorique.

Je me rendis immédiatement au Ministère des Affaires Étrangères pour obtenir des renseignements et là, j'appris que les armées du Kaiser se trouvaient déjà à Verviers et avançaient à l'intérieur du Pays. On était cependant persuadé à ce Ministère, comme plus tard en 1940, que l'Angleterre et la France mettraient rapidement fin à cette invasion.

Entretiens, le désordre régnait dans tout le pays; les ordres et les contrordres pleuvaient partout, tandis que la garde civique, composée surtout de toutes sortes de braves gens, bouchers, boulangers, etc., ne connaissant rien à la stratégie, prenait les mesures les plus dangereuses pour la sécurité du pays. C'est ainsi qu'elle décida de défendre Bruxelles, et pour arrêter l'avance de l'armée allemande, elle fit placer quelques wagons de déménagement capitonnés à travers les routes donnant accès à la capitale. Voulant, en outre, faire preuve de zèle, les gardes civiques arrêtaient les suspects. Rue de la Loi, bien que ma voiture portât les signes distinctifs d'une voiture diplomatique, je fus arrêté et emprisonné dans une petite gare qui s'y trouvait à cette époque et où, à mon grand étonnement, je rencontrai un capitaine de l'armée belge en uniforme qui y avait été également mis sous les verrous. Après avoir téléphoné aux ministères de la Guerre et des Affaires Étrangères, nous fûmes relâchés tous deux.

Quelques jours plus tard, le Gouvernement renvoya les gardes civiques à leurs foyers; comme épilogue, le baron Goffinet, qui remplissait un poste important dans la garde civique, fut rossé par ses subalternes à la Gare du Nord, si je ne me trompe pas.

Lorsqu'il devint évident que les troupes allemandes, malgré la merveilleuse et héroïque résistance de l'armée belge, prendraient la capitale, le Gouvernement belge nous fit remettre un « laissez-passer » invitant

le corps diplomatique à le suivre à Anvers, place forte qu'il croyait pouvoir défendre jusqu'à l'arrivée des Anglais.

Le Corps Diplomatique se réunit le jour même pour décider de l'attitude qu'il fallait prendre en l'occurrence. D'aucuns prétendaient qu'étant accrédités auprès du Roi des Belges, il était naturel de le suivre; d'autres étaient d'avis qu'ils pourraient rendre de plus grands services à leurs nationaux et à ceux des pays belligérants dont on leur avait confié les intérêts, en restant dans la capitale, surtout en raison du fait que le prince de Bismarck avait déclaré en 1870, que les diplomates se trouvant dans une forteresse n'avaient rien à y chercher (nichts zu suchen).

Il fut décidé que chaque chef de mission suivrait sa propre manière de voir, mais on tomba toutefois d'accord sur le fait que, s'il se rendait à Anvers, il laisserait un chargé d'affaires à Bruxelles. Mon chef partit pour Anvers et me laissa sans instructions dans la capitale. J'en demandai à mon gouvernement qui me chargea « de considérer la légation comme une administration laissée à Bruxelles »; donc en d'autres termes, je ne devais faire que le moins possible pour éviter des complications, et attendre les événements qui se produiraient. Je pris cependant la ferme résolution de ne pas obéir aveuglement à cette instruction vraiment trop facile à exécuter, mais au contraire d'aider par tous les moyens légaux chaque personne de n'importe quelle nationalité qui s'adresserait à moi pour implorer aide et secours, car, selon moi, même si mes démarches restaient stériles, elles seraient déjà un soutien moral.

Situation juridique des représentants des pays neutres en Belgique occupée

Les experts en droit international ne considèrent pas tous de la même manière la situation juridique des diplomates en pays occupé, car aucune convention internationale ne règle cette question. On ne pouvait donc se baser sur des précédents, et, de nos jours, rien n'a encore été fait pour remédier une fois pour toutes à cette lacune.

D'après l'article 9 des « instructions for the Government of the United States Armies », « the functions of ambassadors, ministers and other diplomatic agents accredited by neutral powers to the hostile Government cease, so far as regards the displaced Government. But the conquering or occupying power usually recognizes them as temporarily accredited to itself. »

D'après plusieurs experts en droit international, au contraire, les diplomates neutres se trouvant en pays occupé doivent être relevés de

leurs fonctions et les chefs de mission accrédités auprès du gouvernement du pays occupant doivent être chargés de la défense des intérêts de leurs nationaux en territoire occupé. C'était entre autres la thèse soutenue par le gouvernement suisse qui chargea son Ministre à Berlin de s'occuper des intérêts suisses en Belgique occupée¹.

Sir Cécil Hurst² est du même avis. Il dit : « L'administration du territoire belge était passée aux Allemands et les affaires se rapportant au territoire belge auraient dû être réglées par les ministres accrédités auprès du gouvernement allemand. » Mais Sir Cécil pouvait facilement soutenir cette opinion, vu qu'il n'avait pas d'intérêts à défendre en pays occupé. D'après Rollin : « aussi longtemps qu'il n'y a pas annexion, l'immunité diplomatique subsiste dans la personne de ces agents (diplomatiques) auprès de l'État même dont la capitale est occupée. » Il est en outre d'avis que, vu que l'État dont le territoire est occupé existe encore, le pouvoir de représentation de l'État neutre auprès de cet État belligérant est seulement paralysé dans une certaine mesure dans la partie occupée.

D'après d'autres, les diplomates neutres en territoire occupé, n'étant pas accrédités auprès du gouvernement occupant, qui n'a donc même pas pu donner son agrément à leur nomination, doivent suspendre leurs fonctions et l'occupant peut les renvoyer, sans plus.

Le gouvernement allemand s'est toujours arrogé le droit de faire dépendre de ses intérêts la reconnaissance ou non des agents diplomatiques neutres en territoire occupé. Par exemple, en 1916, lorsque les troupes allemandes eurent pris Bucarest, le gouvernement de Berlin pria les puissances neutres de rappeler leurs diplomates qui se trouvaient dans cette ville, « puisqu'ils ne pouvaient plus exercer leurs fonctions depuis le départ du gouvernement roumain ». Or, il y avait deux ans qu'il avait pris la décision contraire pour les diplomates se trouvant en Belgique occupée. Dans les deux cas, les puissances neutres acceptèrent la thèse allemande !

Durant la dernière guerre, le gouvernement allemand n'a pas autorisé les diplomates des puissances neutres, accrédités auprès des gouvernements néerlandais et belge à rester en pays occupé. Par contre, ceux, accrédités auprès du Maréchal Pétain, même après l'occupation totale de la France par l'armée allemande, purent rester en fonction. Exception

1. Voir : *Völkerrechtliche Stellung der Neutralen Vertreter im Besetzten Belgien*, von Vittinghof-Schell.

2. *Les immunités diplomatiques*, Rec. des Cours 1926.

fut faite pour les fonctionnaires consulaires des puissances de l'Axe et des pays neutres, même pour ceux possédant la nationalité du pays occupé; ce fut entre autres le cas pour le Consul-Général de Suisse à Amsterdam, de nationalité néerlandaise. En 1942 cependant, ces derniers aussi durent abandonner leurs fonctions consulaires aux Pays-Bas. Les Consuls de l'Axe au contraire purent continuer à fonctionner; ainsi p.e. le Consul-Général d'Italie à Amsterdam put rester en fonctions, mais il fut très limité dans ses mouvements et n'osait, sans permission spéciale, s'éloigner de plus de 50 kilomètres de son poste. En 1943, après la chute de Mussolini, les consulats italiens aux Pays-Bas furent définitivement supprimés.

Les Consuls neutres se trouvant en France et en Belgique purent rester en fonctions, excepté les italiens. Une organisation spéciale fasciste fut créée à leur place.

Notre situation juridique n'était donc aucunement définie au moment de l'entrée des troupes allemandes en Belgique, et nous ignorions quelle allait être l'attitude des autorités allemandes à notre égard. Puisque nous étions restés à notre poste, il fallait tâcher de trouver une solution au problème, acceptable pour tous les intéressés. La même question se posait pour le Gouvernement général. Il fallait la résoudre sans délai, car si notre reconnaissance officielle de la part des autorités allemandes ne se faisait pas, notre départ immédiat en serait la conséquence.

Sur ces entrefaites, le baron von der Lancken avait été nommé représentant du Ministère des Affaires Étrangères de Berlin auprès du général Feldmaréchal von der Goltz qui, lui-même, venait de recevoir sa nomination de Gouverneur général en Belgique (en cas d'occupation de territoire, on parle de Gouverneur général *en* Belgique et non *de* Belgique). Le baron von der Lancken avait donc à trancher la question.

Le Gouverneur général lui demanda si c'était lui ou les chefs de mission qui devaient faire le premier pas. Von der Lancken dit dans son livre : « Meine Dreißig Dienstjahre » ce qui suit à ce sujet : « Il me semble que si le Gouverneur général déposait sa carte chez les représentants étrangers, ceux-ci se trouveraient dans une situation difficile. S'ils rendaient la visite, peut-être leur gouvernement les accuserait-il d'avoir violé leur devoir de neutres. S'ils ne rendaient pas la visite au Gouverneur général, celui-ci, vu son rang élevé, ne pourrait laisser passer ce manque de considération. Comme solution, il fut décidé que le baron von der Goltz se rendrait au plus tôt à l'heure du thé chez le ministre des États-Unis, Mr. Brand Whitlock, pour le remercier de la manière dont il s'était acquitté de la défense des intérêts allemands dont il avait

été chargé, mission qu'il avait assumée jusqu'à l'entrée des troupes allemandes à Bruxelles, et que, par l'intermédiaire de Madame Brand Whitlock, les diplomates qui s'y trouveraient « par hasard », lui seraient présentés. Ce qui fut fait ».

A cette occasion, nous déclarâmes au Gouverneur général que nous nous considérons comme « de simples agents » de notre gouvernement et que nous ne demandions qu'à être traités comme des « étrangers de distinction », mais il nous répondit cependant qu'il reconnaîtrait les représentations diplomatiques neutres à Bruxelles et qu'il traiterait et considérerait les chefs de mission comme diplomates et maintiendrait leurs privilèges diplomatiques.

Il existait cependant déjà un contact non-officiel entre nous et les autorités occupantes. Mes collègues d'Espagne et des États-Unis s'étaient, le 20 août, jour de l'entrée des troupes allemandes à Bruxelles, rendus chez le nouveau commandant allemand pour lui demander aide et appui. Le général von Jarotzki promit d'apporter son aide là où ces diplomates le lui demanderaient. Personnellement je m'étais déjà mis en contact avec le colonel commandant les troupes de passage, et lorsque j'appris que mes collègues avaient fait une visite au commandant, je fis immédiatement de même et obtins de lui également une promesse de collaboration. Nos autres collègues, qui d'ailleurs n'avaient que peu d'intérêts à défendre en Belgique, n'approuvèrent pas nos démarches; ainsi le Ministre de Perse, doyen du corps diplomatique, invita les membres à se réunir le 25 août à la légation des États-Unis pour y régler notre attitude. Il y fut décidé, pour ne pas froisser les Belges, que nous nous adresserions individuellement au commandant militaire par l'intermédiaire du bourgmestre de Bruxelles. Dès le lendemain, je me rendis compte que, devant défendre les intérêts de 70.000 Néerlandais, cette procédure amènerait des retards énormes, et je me remis de nouveau en rapport direct avec les autorités allemandes, tout en communiquant ma décision au Ministre de Perse. D'autres collègues firent de même.

Je proposai un peu plus tard à mes collègues, pour éviter des froissements du côté belge, d'adresser nos lettres au baron von der Goltz de la façon suivante :

Son Excellence le feldmaréchal baron von der Goltz
etc. etc. etc.

sans lui donner le titre de Gouverneur général, proposition qui fut agréée par tous. Quelques mois plus tard, nous décidâmes d'accepter le fait accompli et de lui adresser nos missives comme Gouverneur général en Belgique.

Une fois le contact établi entre le Gouverneur général et nous, une base solide fut créée pour nos relations mutuelles, qui nous permit de travailler efficacement. Peu après, le Gouverneur général nous pria de nous adresser pour toutes les questions à la « Zivilverwaltung » qui venait d'être installée, mais comme il devenait chaque fois plus évident que cette section avait un travail trop général à remplir, par décret du 13 février 1915, la « Politische Abteilung » fut créée et chargée de toutes les questions concernant la diplomatie, la politique intérieure belge, le culte, les questions flamandes et wallonnes, les archives belges, la presse et les affaires touchant le ravitaillement.

Aussi bien le gouvernement allemand que ceux des pays que nous représentions reconnurent la nouvelle situation créée par les faits; d'après la thèse du Gouvernement allemand, notre situation était la suivante :

Quoique le gouvernement belge n'exerçât plus ses droits en pays occupé et que l'occupant se fût substitué à lui, sans le représenter et en possédant son propre pouvoir et non un pouvoir dérivé, les diplomates accrédités auprès du roi des Belges continuaient à remplir leur fonction dans cette situation. Il n'existait pas de rapports *juridiques* entre les autorités occupantes et les diplomates. Mais d'un point de vue d'opportunité, le gouvernement du Reich nous laissait en fonction à cause des grands services que nous pouvions rendre en nous occupant des intérêts de nos nationaux et de ceux des nations belligérantes dont les intérêts nous avaient été confiés, surtout en évitant des conflits de tout genre. Ceci impliquait que le Gouvernement général n'était pas obligé d'entretenir avec nous des relations basées sur le droit des gens, mais nous permettait de continuer à remplir nos fonctions diplomatiques en nous considérant comme étant des diplomates *de fait* et en nous accordant les droits d'exterritorialité, pour autant que les nécessités de la guerre ne s'y opposaient pas. Il n'existait donc pas de relations *juridiques* entre le Gouvernement général et nous, mais dans la pratique il nous considérait en tout comme des diplomates et nous accordait les prérogatives diplomatiques pour autant que cela était possible. Nous n'étions donc pas accrédités auprès de l'occupant, mais auprès du roi Albert.

Lorsque la guerre éclata entre le Reich d'une part et l'Italie, la Roumanie et les États-Unis de l'autre, les représentants de ces pays purent quitter le territoire occupé avec les mêmes facilités qu'on leur aurait accordées s'ils avaient été accrédités à Berlin.

Les diplomates neutres à Bruxelles devaient évidemment tenir compte des nécessités militaires et tâter le terrain afin de savoir jusqu'où ils pouvaient aller dans leurs protestations, s'ils croyaient que leurs droits

avaient été lésés. Ils devaient se soumettre à quelques restrictions; ainsi, par exemple, en cas de fermeture de la frontière pour des buts militaires, la valise diplomatique ne pouvait partir et devait attendre la réouverture de cette frontière. Mais par contre, si la frontière était fermée, les chefs de mission pouvaient, en demandant une permission spéciale, se rendre aux Pays-Bas. On comprendra la nécessité de telles restrictions du point de vue militaire, car des abus eurent lieu à maintes reprises. Ainsi, un jour, pour ne citer qu'un fait, le chauffeur d'une voiture diplomatique avait transporté des lettres au delà de la frontière en les cachant dans les pneus de sa voiture.

La reconnaissance *de fait* de notre qualité de diplomates avait un double effet. Non seulement nous continuions à jouir de tous les privilèges et immunités diplomatiques envers le gouvernement belge, mais aussi vis-à-vis de la « Wehrmacht »; donc entre autres de la franchise de douane et d'impôts, non-soumission aux tribunaux belges et allemands et aux prescriptions de l'autorité occupante, exclusion de perquisitions militaires, liberté de correspondance avec nos gouvernements respectifs par courriers spéciaux. Les télégrammes chiffrés étaient admis, exception faite pour le cas où la frontière était fermée. Alors, ils devaient être expédiés en clair.

Les autorités consulaires neutres furent également maintenues à leur poste. Quant à la correspondance consulaire, elle pouvait leur être adressée par nous sous plis cachetés, mais les réponses devaient être remises sous enveloppes ouvertes. Cependant, en pratique, elles nous furent envoyées sous plis fermés. Les archives des consulats étaient inviolables en principe, mais pouvaient être contrôlées avec l'autorisation du Grand Quartier Général. Ce cas ne s'est jamais présenté.

Le gouvernement allemand s'était réservé le droit d'accorder éventuellement lui-même un exéquatour aux fonctionnaires consulaires en pays occupé, si les gouvernements neutres en avaient fait la demande. En Belgique cependant, il se contenta des exequatur déjà accordés par le roi des Belges.

Au début des hostilités il ne résidait en Belgique qu'un nombre très restreint de fonctionnaires consulaires néerlandais. Immédiatement après l'occupation du territoire belge, cette lacune se fit sentir, car dans tous les coins du pays mes compatriotes se trouvaient dans des difficultés. Il fallait y remédier sans délai. Cependant personne ne savait alors quelle serait l'attitude des autorités allemandes quant à la nomination de nouveaux fonctionnaires consulaires. Il fallait donc trancher la question. Dans ce but, je remis à des Néerlandais connus, habitant quelques grandes

villes, comme Louvain, Namur, Hasselt et d'autres, un certificat signé par moi dans lequel il fut affirmé qu'ils étaient « Vertreter der Niederländischen Interessen » (représentants des intérêts néerlandais), titre d'aucune valeur juridique, et inexistant dans le droit de gens. Mais dans la pratique ces messieurs furent reconnus *de facto* par les autorités militaires et civiles tant allemandes que belges, comme une espèce d'agents consulaires et ils ont pu intervenir souvent avec succès en faveur de mes compatriotes. Plus tard quelques-uns d'entre eux ont été nommés consul et vice-consul, mais j'ai eu soin de ne pas solliciter pour eux l'exequatur allemand, ce que d'ailleurs les autorités belges auraient pu me prendre de mauvaise part.

Le baron von Moltke m'a un jour demandé ce que signifiaient ces « Vertreter der Niederländischen Interessen ». Je lui répondis que je les avais nommés uniquement pour m'aider à terminer des affaires courantes et qu'ils avaient su régler nombre de questions pour lesquelles, sans eux, j'aurais dû lui prendre son temps précieux. Depuis il n'a plus touché ce point.

Une autre question se posa bientôt. Si un diplomate accrédité auprès du roi des Belges démissionnait et qu'un autre fût nommé à sa place, serait-il reconnu de fait par les autorités allemandes et pourrait-il, au même titre que son prédécesseur, remplir ses fonctions en territoire occupé? Le cas s'est présenté deux fois.

Lorsqu'un Ambassadeur ou un Ministre va être accrédité auprès d'un chef d'État, on demande préalablement à celui-ci son agrément, dans le but de savoir si le candidat sera *persona grata*; une fois l'agrément accordé, la nomination a lieu et le nouveau diplomate présente ses lettres de créance. Il est évident qu'en temps de guerre une personne déterminée peut être considérée comme désirable par l'un des belligérants et indésirable par l'autre. Partant du principe que le diplomate n'était pas accrédité auprès du gouvernement allemand mais auprès du gouvernement belge, l'autorité allemande n'exigea cependant jamais la demande d'agrément lorsque le cas se présenta.

Toutefois, pour que les nouveaux diplomates ne se heurtassent pas à des difficultés, les gouvernements neutres avaient l'habitude de demander auparavant, confidentiellement et non-officiellement, si la personne à nommer serait la bienvenue, question à laquelle le gouvernement allemand a toujours donné une réponse affirmative.

Lorsque, à la suite d'intrigues d'un de mes collègues, le nonce apostolique fut rappelé, son successeur, après avoir présenté ses lettres de créance au roi des Belges, put s'établir en zone occupée et y fut toléré.

Le gouvernement allemand s'était réservé le droit de demander le rappel de tout diplomate à Bruxelles qui, pour une raison ou pour une autre, serait devenu indésirable. De plus, le diplomate devait choisir d'avance s'il désirait résider en Belgique occupée ou non-occupée. Une fois installé à Bruxelles, il ne pouvait se rendre dans les pays ennemis y compris la Belgique non-occupée, où il était cependant accrédité, à moins que ce ne fût aussi dans l'intérêt du Gouvernement-général ou du gouvernement allemand. Par exemple, le marquis de Villalobar se rendit à Sainte-Adresse et à Londres pour des questions de ravitaillement.

Les dispositions militaires, auxquelles nous n'étions pas soumis, étaient, comme nous l'avons remarqué, toujours prépondérantes et, en certains cas exceptionnels, des restrictions nous furent imposées, car il est évident que nous ne pouvions pas, grâce à notre immunité, mettre en danger les opérations de guerre. Ainsi nous pouvions circuler librement, muni d'un Generalpass signé par le Gouverneur général, dans le territoire occupé ressortissant du Gouvernement général, exception faite pour une petite zone qui ressortissait militairement à l'étape.

Lorsque je devais me rendre dans le Nord de la France ou dans l'étape belge, où je devais m'occuper du ravitaillement, je devais faire part de ce désir à la Politische Abteilung, car je ne pouvais y aller seul. Alors, celle-ci, pour éviter tous froissements, mettait un officier à ma disposition « pour me faciliter le voyage et pour ma sécurité personnelle », ce que j'acceptais.

La défense des intérêts des pays ennemis de l'Allemagne dont nous étions chargés, donnait lieu à bien des soucis. Évidemment, du point de vue du droit, la défense de ces intérêts incombait aux représentants des pays neutres à Berlin, qui s'en étaient chargés, mais dans ce cas aussi, l'autorité allemande nous autorisa à nous en occuper comme si nous avions été accrédités auprès du Gouvernement général. Lorsque, en 1917, les États-Unis se trouvèrent être en guerre avec l'Allemagne, cette épineuse question se posa de nouveau. Le Grand Quartier Général et le Ministère des Affaires Étrangères de Berlin s'opposèrent à ce que nous continuions à nous charger de ces intérêts étrangers, mais grâce à l'efficace intervention du gouverneur général von Bissing et du baron von der Lancken, nous pûmes continuer à nous en occuper comme par le passé, et je fus en outre autorisé à me charger des intérêts de la Grande-Bretagne. De notre côté nous avions, mon collègue d'Espagne et moi, fait entrevoir que, si on nous enlevait ce droit, nous partirions. Comme dans ce cas le ravitaillement de la Belgique et du Nord de la France aurait été arrêté, on préféra, en haut lieu, ne plus parler de la question.

Après trois ans de guerre, nous étions devenus indispensables dans le territoire occupé, car nous avons pu éviter bien des complications d'ordre international au Gouvernement général. Malgré le fait qu'au début il avait été strictement convenu que nous ne nous occuperions pas des affaires belges, il avait été souvent commode pour le Gouverneur général de s'adresser à nous pour régler des conflits ou apaiser les esprits; le Gouvernement général ne s'opposa pas à ce que, profitant de ces interventions, nous nous adressions non-officiellement à lui pour obtenir des adoucissements pour la population, des commutations de peine et mille autres faveurs.

Cependant, quoique nos rapports avec le baron von der Lancken fussent toujours courtois, il est compréhensible que, à plusieurs reprises des froissements se soient produits, et il fallut beaucoup de tact et de bonne volonté des deux côtés pour les aplanir. Le baron von der Lancken n'avait pas toujours un langage heureux, ce qui le distinguait du général von Bissing et du baron von Moltke.

Dans ses mémoires, le baron von der Lancken, en parlant de nos relations, dont il se déclara satisfait, écrit entre autres : « Une fois, un incident de frontière très grave eut lieu entre des fonctionnaires du Gouvernement général d'une part et des fonctionnaires néerlandais d'autre part concernant l'arrestation d'un espion qui, venant de Hollande, s'était rendu en territoire belge occupé. Le cas aurait pu mener à de complications politiques désagréables, mais M. van Vollenhoven, à cette occasion, par son attitude, eut le mérite de les avoir évitées ».

Parmi les diplomates étrangers, restés à Bruxelles, citons en premier lieu le secrétaire des États-Unis (après la guerre Ambassadeur à Bruxelles), M. Hugh Gibson. Doué d'une grande intelligence et possédant une excellente santé, il était la force motrice de la légation. Il a souvent risqué sa vie pour venir en aide aux Belges et il a, par son intervention, pu sauver bien des vies, et éviter des conflits qui menaçaient de se produire entre Allemands et Belges.

Le Chargé d'affaires de Suède, M. Poussette s'est dévoué; et celui de Luxembourg, le comte Gaston d'Ansembourg, à, malgré son jeune âge, donné preuve de beaucoup de bon sens et d'habileté. Il obtint le rapatriement de milliers d'enfants français, victimes de la guerre, qu'il avait préalablement fait répartir en Belgique. M. Cavalcanti, Chargé d'affaires de Brésil, s'est aussi rendu très utile.

Le droit d'asile

Il avait été stipulé que nous n'accorderions pas le droit d'asile. Cependant à la fin de la guerre, ce fut précisément un Allemand, le prince Rupprecht de Bavière, qui l'implora auprès de son collègue d'Espagne comme on le verra plus loin.

Les autorités allemandes nous avaient fait comprendre que, si nous accordions ce droit, elles exigeraient qu'on leur remît les réfugiés, ainsi que les objets de Belges que nous aurions l'intention de prendre en garde. Mais sur ce dernier point, dans la pratique, elles nous laissèrent notre liberté d'action, ce qui nous permit de garder des fusils de chasse, des autos et mille autres objets, et de faire mettre à notre nom des chevaux, des maisons, etc., qui de ce fait, échappèrent aux réquisitions militaires.

Pendant la guerre 1940-1945, plusieurs maisons de Belges furent aussi mises sous la protection d'ambassades ou de légations étrangères, et leurs locataires purent les occuper sans être ennuyés par les autorités allemandes. Aux Pays-Bas, par contre cette protection fictive ne fut pas tolérée.

Les sujets neutres

Lorsque l'occupation de la Belgique fut un fait accompli, les intérêts et surtout la propriété des neutres se trouvèrent menacés, vu que d'après le droit international, ils ne pouvaient réclamer un traitement spécial. Nous essayâmes, dès le début, d'obtenir en leur faveur une situation privilégiée, nous basant sur les traités en vigueur entre nos pays et l'Allemagne. Ces traités réglaient la situation des sujets respectifs en temps de guerre, et leur accordaient l'exemption du service militaire, de réquisition et d'autres prestations. Naturellement, l'Allemagne nous répondit qu'il s'agissait en l'occurrence des sujets établis sur les territoires des puissances contractantes et non pas de ceux qui se trouvaient en territoire occupé. Alors je proposai à mes collègues de ne plus insister et, au lieu de perdre un temps précieux en débats juridiques qui resteraient stériles, de nous transporter sur le terrain pratique. Ceci fut fait, et nous invoquâmes les bonnes relations qui existaient entre nos pays respectifs, lesquelles justifieraient et autoriseraient un traitement exceptionnel pour nos nationaux en territoire occupé, faisant ressortir que nos pays s'efforçaient d'adoucir les dures exigences de la guerre quand il s'agissait de sujets allemands. Ce mode de procéder donna rapidement les résultats désirés et le Gouvernement général donna spontanément des ordres

pour que les neutres fussent incommodés le moins possible.

Une des premières démarches que je fis pour mes compatriotes fut de prier le Gouvernement général de les autoriser à importer des vivres, libres de toute réquisition, pour la colonie néerlandaise en Belgique. Les négociations furent laborieuses, surtout parce qu'il fallait créer un nouveau principe. Le 10 novembre je reçus une réponse affirmative à mes démarches.

Les Gouverneurs Généraux

Pendant l'occupation des territoires belges, trois Gouverneurs généraux se sont succédé.

Le général-feldmaréchal baron von der Goltz.

C'était un militaire avant tout, et les questions diplomatiques ne l'intéressaient que modérément. Chaque fois qu'il le pouvait, il quittait Bruxelles pour aller se promener sur le front. Il était grand seigneur, courtois et affable, chef aimable dans une situation désagréable.

Il m'avait prié de venir passer la soirée chez lui et, après que nous eûmes pris un verre de vin, il me dit qu'il venait d'avoir une conversation avec le général Ludendorff. C'était après la chute d'Anvers et la bataille de la Marne, alors que les Allemands avaient été arrêtés sur l'Yser. Il me dit que l'Allemagne ne verrait aucun inconvénient à mettre fin à une guerre qu'elle n'avait pas voulue. « Ludendorff, poursuivit-il, ne veut pas mêler à la question l'« Auswärtiges Amt » (Ministère des Affaires Étrangères allemand), qui embrouille toujours tout, mais vous pourriez remporter un succès si vous alliez à La Haye et disiez à votre gouvernement que nous serions disposés à donner la Lorraine et une partie de la Wallonie à la France, et qu'alors les Flandres avec Calais pourraient être annexés par les Pays-Bas qui entreraient au même titre que la Prusse dans l'Empire. »

Dans quelle situation m'avait-il fourré ! Je répondis au Général qu'il se trompait fort sur la mentalité des Néerlandais qui ne voudraient jamais rien prendre à un pays ami, que c'était quelque chose comme la peau de l'ours, que j'étais accrédité auprès du roi des Belges qui me prendrait pour un traître si je me chargeais de cette mission. Je lui dis qu'il n'avait qu'à en faire charger son ministre à La Haye, mais qu'il n'avait aucune chance d'être écouté. Là-dessus, je pris mon chapeau et m'en allai. Plus tard le roi Albert m'a remercié de mon attitude.

Le baron von der Lancken, ayant appris cette conversation, fut indigné de la proposition que les généraux Ludendorff et von der Goltz m'avaient faite à l'insu du Gouvernement allemand.

Ce qui précède prouve encore une fois que l'Allemagne a toujours voulu en cas de victoire, annexer sous une forme quelconque les Pays-Bas et les Flandres.

Le colonel général baron von Bissing.

Von Bissing était un grand expert militaire et un parfait homme du monde. Comme général, il avait la réputation d'être très dur, non seulement pour ses subordonnés, mais aussi pour lui-même. Ancien commandant du régiment de la Garde du Corps qu'il avait modernisé et réorganisé tout en lui conservant ses anciennes traditions, il était considéré par l'armée comme un homme éminent et en 1916, il avait même été question de le nommer successeur du Chancelier de l'empire M. von Bethmann Hollweg, mais son état de santé ne lui permit pas de l'accepter.

Le colonel général baron von Falkenhausen.

Celui-ci était le moins intelligent des trois et ne s'est distingué que par sa peur lors de la révolution de 1918. Dans les mémoires du baron von der Lancken, qui cependant, a travaillé plus d'un an sous ses ordres, il n'est même pas mentionné. Le 11 mai 1917 il nous reçut, mon collègue espagnol et moi, et nous tint le discours suivant :

« Vous, Monsieur le Ministre, et Monsieur le Chargé d'Affaires, avez sacrifié, avec un dévouement inlassable, toutes vos forces à l'œuvre du ravitaillement, et vous avez rendu par là, un service immense à la population entière de ce pays.

« Je n'ignore pas la part active que Sa Majesté le Roi Catholique, Votre auguste Maître, et Sa Majesté la Reine, Votre Gracieuse souveraine, prennent à cette œuvre, et combien leur est redevable la cause de l'humanité.

« Veuillez, je vous prie, déposer au trône de vos Souverains mes plus respectueux hommages. »

Après ce discours, il nous offrit un dîner.

Débuts de l'occupation

Peu après l'occupation de Bruxelles, le public pouvait encore circuler librement. L'après-midi, on allait voir de près le bombardement d'Anvers et personne ne vous incommodait. Étant curieux de nature, je ne manquai pas d'y aller, moi aussi. Après le revers de fortune de la Marne, les Allemands établirent des laissez-passer et interdirent l'accès à la zone de guerre.

Le 20 août, jour de l'entrée des armées allemandes à Bruxelles, il fallait avant tout mettre la Légation sur pied de guerre. J'y créai des bureaux pour les questions les plus diverses, sections de renseignements, de secours, de ravitaillement, politique et économique, des intérêts turcs et grecs dont j'assumais la protection, et d'autres.

Cette organisation n'était pas superflue, car en peu de temps les 70.000 Néerlandais habitant la Belgique et le Nord de la France ainsi que des milliers de Belges et beaucoup de Français se trouvèrent en difficultés et vinrent demander conseil, aide et appui.

Pendant toute la durée de la conflagration, je me trouvai seul pour prendre les décisions et assumer les responsabilités, sans avoir auprès de moi un seul diplomate de carrière. Je fus cependant assisté par des attachés honoraires que j'avais choisis en partie parmi mes compatriotes habitant Bruxelles, un fonctionnaire consulaire, M. Schellens, et un fonctionnaire départemental que le Ministère des Affaires Étrangères avait mis à ma disposition.

Outre son travail régulier, la Légation devait intervenir journallement en faveur des Néerlandais et des étrangers dont elle avait assumé la protection dans le but d'atténuer la dureté de l'occupation. Des démarches eurent lieu sans relâche pour commuer des peines ou pour obtenir la grâce de sujets néerlandais qui avaient été condamnés par les tribunaux allemands pour une raison ou pour une autre. Par des négociations laborieuses, la Légation obtint le retour en Belgique de sujets néerlandais qui avaient été déportés en Allemagne. Elle obtint aussi une protection efficace de la propriété néerlandaise en Belgique et, en cas de vol, le dédommagement par l'autorité allemande, et le châtement des coupables. Le ravitaillement et le secours pécuniaire des compatriotes nécessaires ont été assurés pendant toute la durée de la guerre, à la suite d'une coopération journalière de la Légation avec les sociétés de bienfaisance néerlandaises en Belgique. Des visas pour le déplacement de compatriotes furent journallement demandés et obtenus. Des sommes d'argent furent expédiées et reçues par la valise diplomatique après avoir obtenu à cet effet l'autorisation allemande requise. Des renseignements au sujet de questions de famille furent demandées et reçues de l'Étranger. Le commerce et l'industrie des Néerlandais en Belgique reçut l'appui constant chaque fois qu'ils en firent la demande. Les réquisitions chez les compatriotes furent arrêtées etc. etc.

Pendant les 52 mois de guerre le personnel de la Légation travailla du matin au soir. Nous avons eu la satisfaction d'obtenir la grâce pour des Néerlandais qui avaient été condamnés à mort.

Protection des Français

Quoique le Ministre Espagnol fût officiellement chargé de sauvegarder les intérêts français, le fait que je m'étais spécialement occupé du ravitaillement du Nord de la France, eut pour conséquence qu'un très grand nombre de sujets français qui s'y trouvaient en grandes difficultés me prièrent, par l'intermédiaire de mes représentants dans ce pays, d'intervenir auprès des autorités allemands. Je fis donc des démarches officielles en leur faveur, et souvent avec d'excellents résultats. Mon collègue espagnol n'y voyait aucun inconvénient. Il recourut même à mon assistance lorsque quelques sujets français eurent été condamnés à mort par des tribunaux militaires, et nos démarches communes furent couronnées de succès.

Protection des Belges

Pendant toute la guerre, la Légation mit également tout en œuvre pour recueillir des renseignements au sujet du sort des Belges à l'étranger, et pour leur faire parvenir des nouvelles de leurs familles restées en Belgique. Les Allemands avaient supprimé pour eux toutes les communications postales avec l'étranger. Un bureau de poste que j'avais établi à la Légation assura pendant plusieurs mois un service qui permit de pourvoir aux pressantes nécessités de Belges et de Néerlandais.

On recevait et expédiait en moyenne 1200 lettres par jour, censurées par la « Zivilverwaltung ».

Jusqu'en août 1915 on fit fonctionner, avec le consentement des Allemands et du Ministère des Affaires Étrangères à La Haye, un bureau spécialement chargé de l'envoi des fonds provenant des Pays-Bas, ou destinés à ce pays. Il expédia et reçut en tout 35.000.000 de florins.

L'afflux à la Légation fut très grand pendant les premiers mois de guerre; on dut venir en aide à un millier de personnes par jour principalement de nationalité belge.

La Légation intervint avec succès dans des centaines de cas de condamnations pour les raisons les plus diverses, et même très souvent lorsqu'il s'agissait de la peine de mort. Voici quelques-uns des résultats obtenus :

Des Belges, prisonniers en Allemagne, bénéficièrent d'un adoucissement de leur internement et furent autorisés à recevoir des vivres; des malades purent être transportés en Suisse; quelques maisons furent exemptées de logement militaire, l'on fit des efforts pour qu'il fût permis au personnel médical, qui était resté en arrière à Anvers, de rejoindre

l'armée belge. On assura la distribution régulière de pain dans les communes limitrophes et plus tard cette faveur fut étendue à tout le territoire, même pendant le fonctionnement du Comité National. Jusqu'en septembre 1917, on y reçut du pain envoyé par les soins du Comité Néerlandais Fleskens. Très souvent on fit appel à notre intervention pour l'obtention des pièces requises pour le mariage de Belges résidant à l'étranger et sur la demande des autorités belges, la Légation obtint le rétablissement du service postal régulier. Un accord fut signé en vue du transport aux Pays-Bas d'un nombre considérable de femmes et d'enfants qui voulaient aller rejoindre leurs maris et leurs pères qui y séjournaient.

Des dentelles du « Comité des Dentelles » furent remises à des courriers qui, en revenant de l'étranger, rapportaient de nouvelles commandes qu'ils remettaient à la direction du comité pour donner du travail aux dentellières belges. Beaucoup de Belges qui travaillaient en Allemagne contre leur gré, recouvrèrent la liberté grâce à notre intervention. La Légation réussit à sauver un grand nombre de wagons de la Compagnie des Wagons-Lits en les faisant entrer aux Pays-Bas. Des jeunes filles furent autorisées à se rendre à l'étranger pour s'y marier. La Légation reçut des autorités allemandes en moyenne cinq visas étrangers par jour pour des sujets belges. On fit des démarches pour plaider la cause de l'association des Fonctionnaires des chemins de fer belges dont beaucoup de membres se trouvaient dans de grandes difficultés. Avec l'autorisation du gouvernement néerlandais on fit venir de l'étranger des médicaments qui étaient introuvables en Belgique. A la demande d'un grand nombre de bourgmestres belges, on fit des démarches en vue d'obtenir la diminution des réquisitions. On importa d'énormes quantités de pommes de terre destinées à être consommées ou à être plantées pour les besoins de la population; et des démarches faites auprès des gouvernements anglais et allemand amenèrent l'importation de pétrole pour les monastères et les agriculteurs. Des religieuses furent transportées aux Pays-Bas en automobile; quantités de marchandises réquisitionnées furent rendues à leurs propriétaires sur ma demande.

Dans les derniers mois de 1916, la Légation de Sa Majesté recevait journallement la visite d'autorités belges et de particuliers, qui recouraient à son assistance pour pouvoir faire parvenir des vivres aux chômeurs envoyés en Allemagne ou pour obtenir leur retour.

La Légation intervint en faveur des fonctionnaires de l'État et des provinces qui, par suite de la séparation administrative apportée par les Allemands, étaient menacés de déportation. Quelques-uns d'entre eux

purent rester en Belgique, et une grande partie de ceux qui avaient déjà été déportés purent être rapatriés. Beaucoup de prisonniers furent transportés dans les hôpitaux. La Légation régla également pour les Belges toutes les questions douanières relatives aux automobiles qui avaient franchi la frontière hollando-belge avec un tryptique et qui avaient ensuite disparu. A Bruxelles on fonda un Comité de « Santé pour l'Enfant », dans le but d'envoyer en Hollande des enfants malades ou malingres. Grâce aux bons soins de la comtesse John d'Oultremont, on put diriger 7.800 enfants sur les Pays-Bas.

Vers la fin de la guerre, comme nous le verrons plus loin, je réussis à préserver les charbonnages belges de la destruction. De plus, je servis d'intermédiaire entre la Magistrature belge et l'Autorité allemande et intervins dans les négociations entre le Conseil des ouvriers et des soldats allemands et les Autorités belges. Je collaborai enfin à la transmission des pouvoirs des Allemands aux Belges.

Je dus souvent intervenir en faveur de personnalités très diverses. C'est ainsi que, dans la même semaine, je fis sortir de prison le Grand Rabbin, le Grand-Maître de la franc-maçonnerie et un Père Jésuite.

Questions de nationalité

Durant l'occupation d'un pays, la question de la nationalité joue un rôle important. De là vient que bien des gens veulent se faire passer pour sujets de pays neutres. Un cas qui se présente souvent aussi est celui des gens qui ont perdu leur nationalité, parfois sans le savoir. D'après les lois de la plupart des pays, et c'est aussi le cas pour les Pays-Bas, le fait de s'être mis au service « civil ou militaire » d'une puissance étrangère sans le consentement du chef de l'État, fait perdre la nationalité.

Évidemment, ces mots sont assez vagues et les cas qui se présentaient donnaient souvent lieu à des doutes. Qu'est-ce que : se mettre au service d'un État étranger? Faut-il pour cela accepter un emploi officiel de l'État, ou suffit-il, comme cela se produit souvent en temps de guerre, de travailler au service de la « Wehrmacht » et d'être payé par elle? Des juriconsultes étaient d'avis qu'il s'agissait seulement d'une prise de service, si la personne en question prêtait serment ou faisait une promesse de collaboration par écrit, mais cette dernière condition était presque toujours imposée. Est-ce qu'un chauffeur conduisant régulièrement un camion allemand moyennant salaire est au service d'un pays étranger, et la dactylo travaillant dans un bureau officiel l'est-elle également? S'il en était ainsi, une forte partie de la population des pays occupés

perdrait sa nationalité après la guerre de 1939-1945. On voit qu'il y a des cas sujets à discussion.

Pendant la guerre de 1914-1918, j'ai eu à résoudre bien des cas de nationalité. J'en citerai quelques-uns :

1. La femme d'un Néerlandais avait accepté un poste officiel du Gouvernement allemand à Berlin et avait été envoyée comme fonctionnaire allemande en Belgique occupée; de ce fait, elle avait perdu sa nationalité néerlandaise. Mais son mari était toujours Néerlandais. D'après la loi néerlandaise réglant les questions de nationalité, la femme prend la nationalité du mari et les enfants mineurs celle du père. D'après cette stipulation elle restait donc Néerlandaise ! Je soumis le cas à mon Gouvernement qui, sur ma proposition, décida que la nationalité du mari serait prépondérante et que l'épouse continuerait à rester Néerlandaise.

2. Vers la fin de la guerre, un soldat en uniforme français se présenta. C'était un garçon de 19 ans qui avait pris du service en France. A mon avis, me rappelant les cas de la femme mariée, il devait continuer à conserver sa nationalité néerlandaise, car il n'y avait aucune raison de donner une autre interprétation à un article de loi, maintenant qu'il s'agissait d'un fils mineur d'un Néerlandais, mais dans ce cas mon Gouvernement jugea qu'il l'avait perdue.

3. Pendant l'occupation de la Belgique en 1914-1918, des Néerlandais avaient été nommés, par l'autorité allemande, à une fonction officielle en Belgique. Le Gouvernement belge en fut indigné et estima que le Gouvernement néerlandais devait leur enlever leur nationalité. Le Gouvernement néerlandais hésita cependant, car ils étaient soutenus par des personnalités néerlandaises très influentes, et il craignait que, s'il cédait au désir du Gouvernement belge, le Gouvernement allemand en fût froissé. Je fus chargé de trouver une solution au problème. Je commençai par demander au Gouverneur général si ces messieurs étaient à son service. Il me répondit négativement en me déclarant qu'ils étaient au service de la Belgique; alors je posai *mutatis mutandis* la même question au Gouvernement belge qui me répondit qu'ils n'étaient pas à son service, mais à celui des autorités allemandes. J'en conclus que, puisque le Gouvernement allemand et le Gouvernement belge, tous deux reconnus par mon Gouvernement, déclaraient officiellement qu'ils n'étaient pas à leur service, et que leur déclaration respective qu'ils étaient au service de l'autre Gouvernement n'avait aucune valeur juridique, les personnes en question conservaient leur nationalité néerlandaise.

4. Le cas s'est aussi présenté quelquefois que l'épouse d'un Néerlandais avait, tout en acquérant la nationalité néerlandaise, continué à conserver

celle de son pays d'origine, et que l'autorité allemande la considérait comme appartenant à une nationalité ennemie. J'ai dans tous les cas obtenu qu'elle fût considérée comme Néerlandaise.

Évidemment, du point de vue juridique, on pouvait quelquefois attaquer les thèses que je croyais devoir défendre dans l'intérêt de mes compatriotes. Le diplomate doit, à mon avis, tâcher avant tout d'aplanir les difficultés qui pourraient surgir pour ses nationaux, et éviter des complications à son Gouvernement.

On obtient quelquefois plus par une ruse que par des débats juridiques. Un bourgmestre belge qui ne voulait pas exécuter un ordre qu'il venait de recevoir de la Kommandatur locale, s'adresse à moi pour intervenir en sa faveur. Du point de vue juridique il avait tort ce qui fit que je ne voulus pas m'adresser à von Moltke. Je visitai le général von Hurt et, lorsque je vis que je perdais du terrain, je lui proposais de lui faire un exposé par lettre privée.

Je rédigeai cette lettre d'une manière complètement incompréhensible. Lorsque je le visitai quelques jours plus tard, le général ne voulant pas avoir l'air de n'y rien comprendre me dit qu'il venait de rapporter la mesure en question.

Incidents de frontière

Des incidents de frontière avaient lieu fréquemment. Ils donnèrent souvent lieu à des complications. Deux espions, l'un Français et l'autre Belge, avaient été arrêtés par des sentinelles allemandes, mais par la suite, celles-ci, en les conduisant en prison, avaient emprunté une route dont la moitié était belge et l'autre néerlandaise. J'avais reçu la preuve qu'à un certain moment ils s'étaient trouvés sur la partie néerlandaise de la route en question. Je priai les autorités allemandes de procéder à une enquête une heure après qu'ils avaient été condamnés à mort. Une révision fut décidée, mais sur ces entrefaites l'armistice fut signé, et les deux hommes furent relâchés.

Questions d'extradition

Un jour, le gouvernement suisse avait fait une demande d'extradition auprès des autorités allemandes au sujet d'un Néerlandais qui avait commis un délit en Suisse, non prévu par le traité d'extradition Belgo-Suisse mais bien par la convention Germano-Suisse. A ma demande, les autorités allemandes ne donnèrent pas suite à la requête du gouvernement de Berne.

Un cas curieux s'est présenté en 1918; un Procureur du Roi belge s'adressa à moi par l'entremise des autorités allemandes, en vue d'obtenir l'extradition de deux dangereux criminels qui s'étaient réfugiés aux Pays-Bas. Je transmis la demande à mon Gouvernement, lequel s'adressa au Gouvernement belge du Havre pour que celui-ci autorisât cette extradition. Mais au Havre on refusa, et les malfaiteurs durent être remis en liberté.

Voyage dangereux

Le jour qui suivit l'entrée des troupes allemandes à Bruxelles, le bruit commença à circuler que les Pays-Bas les avaient autorisés à passer par son territoire. Beaucoup de mes compatriotes furent malmenés par des Belges indignés. D'où venait celle nouvelle? Étant isolé de mon pays, je ne pouvais demander des renseignements à La Haye. Je pris des informations où je pus, et j'appris que des aviateurs belges survolant le territoire néerlandais avaient pris des uniformes néerlandais pour des uniformes allemands. Je priai alors le Bourgmestre Mr. Max de bien vouloir faire coller le démenti suivant sur les murs de Bruxelles, ce qu'il fit :

Légation des Pays-Bas
à Bruxelles.

Les bruits que des troupes d'une des nations belligérantes auraient traversé le territoire néerlandais sont démentis de la manière la plus formelle.

Aucun soldat, de quelque pays belligérant qu'il pût être n'a franchi la frontière néerlandaise sans être immédiatement désarmé et interné.

Bruxelles, le 22 août 1914.

Malgré ce démenti, ce bruit s'était répandu dans toute la Belgique et aussi en France. Pour comble de malheur, des voitures arrivèrent à Bruxelles, saisies sur la route de Maestricht à Liège et portant des inscriptions néerlandaises, tandis que des soldats allemands échangeaient de l'argent néerlandais qu'ils avaient reçu comme change à la frontière du territoire néerlandais où des commerçants leur avaient vendu des vivres. Nouvelles complications. Je pris alors la décision d'essayer de traverser le front germano-belge et de me rendre à Anvers pour y prier le Ministre des Affaires Étrangères du roi Albert de bien vouloir me remettre un démenti officiel du Gouvernement belge.

Le secrétaire de la légation des États-Unis Mr. H. Gibson, venait de traverser les lignes la veille et lorsqu'il m'eut indiqué le chemin à prendre,

je décidai moi aussi de risquer le voyage. A ce moment, les Allemands étaient à Bruxelles mais n'occupaient pas encore la côte. Il fallait sortir de la ville par la route de Gand, aller à Alost, et de là revenir sur Anvers. J'avais pris soin de munir mon auto du drapeau néerlandais, d'un drapeau orange et d'un drapeau blanc. Elle avait l'air d'une de ces nombreuses autos qui vendent des glaces sur les grandes routes, mais j'étais certain qu'elle ne serait pas prise pour une auto militaire. Là-dessus, à 10 heures du matin, je partis. A quelques kilomètres de Bruxelles, je fus arrêté par le dernier poste allemand qui examina le passeport que le Gouverneur-général avait signé de sa propre main et par lequel il m'autorisait à me rendre aux Pays-Bas sans indiquer par quelle route. Le soldat allemand fit le salut militaire et me laissa continuer ma route. Maintenant je me trouvais en « no man's land » et j'avoue que ce n'était pas agréable. Allais-je servir de cible à un fantassin quelconque?

Quelques kilomètres plus loin, je vois des militaires qui se cachent derrière une maison. S'agissait-il des postes avancés allemands ou belges? J'allais le savoir sans délai. Tout à coup un officier belge et quelques soldats sortent de leur cachette et dirigent leurs fusils sur mon auto. Je m'arrête, et j'attends pour voir si des coups de fusil vont nous atteindre. En même temps j'agite mon passeport. Les militaires s'approchent alors de la voiture et me demandent qui je suis. Comme j'avais eu soin de mettre en poche le document officiel m'autorisant de suivre le Gouvernement belge et qui heureusement ne portait aucune date, j'obtins la permission de continuer. L'officier toutefois me dit que les routes étaient minées et que le génie faisait sauter des ponts. Arriverais-je à destination? Après cinq kilomètres, nouvelle surprise. Un officier supérieur, ne comprenant rien à tous ces drapeaux sur ma voiture, braque son revolver et me commande d'arrêter. Il n'était pas si accommodant que l'autre, mais enfin je le persuadai et je pus continuer mon voyage et passer les ponts qui n'avaient pas été détruits encore. Je me demandais tout le temps ce que je devrais faire si je me trouvais à un moment donné arrêté entre deux canaux sans ponts avec des soldats de tous côtés. Mais il fallait continuer, et, après avoir été arrêté encore une dizaine de fois, j'arrivai à Anvers. Cependant j'étais préoccupé du voyage de retour, craignant ne plus pouvoir rentrer à Bruxelles. Le jour de mon arrivée j'obtins le document en question et je priai les autorités de vouloir en envoyer un autre analogue à Bruxelles par La Haye, pour le cas où je serais tué en route, de façon à ce que mon voyage n'eût pas été inutile. Le lendemain, après un voyage évidemment peu agréable, je rentrai à Bruxelles sain et sauf, muni du démenti officiel du Gouvernement belge.

L'avis suivant signé par le Bourgmestre de Bruxelles, Mr. Adolphe Max, fut affiché sur les murs de Bruxelles :

A l'appui de la communication que j'ai eu l'honneur de faire à mes concitoyens à la demande de la Légation Royale des Pays-Bas, le Ministre des Affaires Étrangères de Belgique me prie de publier la déclaration suivante :

Anvers le 1er septembre 1914.
Ministère des Affaires Étrangères.

Nous tenons à déclarer que nos voisins du Nord n'ont cessé de garder la plus scrupuleuse neutralité. Ils pratiquent une généreuse hospitalité à l'égard de nos compatriotes affamés, réfugiés sur leur territoire et se montrent empressés de nous prêter tous les bons offices compatibles avec leur situation de neutres.

Davignon.
Bruxelles, le 4 septembre 1914.
Adolphe Max.

Une fois en possession de ce document, j'envoyai des autos dans tous les coins de la Belgique occupée, pour en faire coller des exemplaires sur les arbres des principales grandes routes, après quoi mes compatriotes ne furent plus malmenés.

La Belgique en flammes, mes compatriotes en danger

Immédiatement après l'entrée des troupes allemandes à Bruxelles, je reçus, de toutes les parties de la Belgique occupée, les communications les plus alarmantes au sujet de cruautés que l'envahisseur y commettait.

Je me trouvai devant un nouveau problème urgent. Devais-je me rendre dans les zones dangereuses où se trouvaient mes compatriotes, sans aucune pièce prouvant leur nationalité, et les prendre sous ma protection, ou bien était-il de mon devoir de rester à Bruxelles, où ma présence était également indispensable à cause des difficultés qui y survenaient d'heure en heure ?

Je pris enfin la décision de me rendre une fois par semaine dans les parties occupées de la Belgique où je pouvais soupçonner que je serais utile à mes compatriotes et, si faire se pouvait, aux Belges. A chaque voyage je me munissais de pièces d'identité signées d'avance, que je remettais aux Néerlandais que je rencontrais. Dans chaque ville où je passais, je me rendais à la Kommandatur, où grâce à une lettre de recommandation du Gouvernement-général en Belgique, on me reçut avec courtoisie, et où je pus obtenir les garanties nécessaires en faveur des sujets néerlandais, et souvent des adoucissements pour des Belges. Ainsi

dans un petit village de la province de Luxembourg, je réussis à faire libérer quelques Belges qui étaient sur le point d'être fusillés.

Je décrirai deux des voyages parmi ceux que j'ai faits.

Louvain

Le 27 août 1914, je me rendis à Louvain accompagné de l'attaché-honoraire M.J.B. Swaters. J'avais eu soin de munir mon auto d'un drapeau néerlandais ainsi que d'une inscription : « Kgl. Niederländische Gesandtschaft » et je croyais que dans ces conditions le voyage ne présenterait pas de difficultés. Ce ne fut cependant pas le cas. Peu avant l'arrivée à Louvain, un officier allemand, caché derrière un mur, sauta devant ma voiture, le revolver au point et, me menaçant, m'arrêta. Je lui demandai ce qu'il désirait. Après avoir lu l'inscription, il devint très poli et me permit de continuer mon chemin, mais, me dit-il, « vous feriez mieux de rentrer à Bruxelles car on se bat partout dans les environs ». « Je vous conseille d'enlever le drapeau que j'avais pris pour le tricolore français ». Sans tenir compte de ce conseil je continuai ma route, mais juste à l'entrée de Louvain une balle traverse ce même drapeau et fait un trou dans le capot de ma voiture. Encore une fois un Allemand avait cru qu'il s'agissait du drapeau français. Alors je l'enlevai. Je le conserve toujours en souvenir de ce voyage. Pendant toute la guerre mon auto arborait depuis cette aventure un drapeau orange portant les armoiries des Pays-Bas.

Arrivés à Louvain, nous nous aperçûmes que les rumeurs qui circulaient à Bruxelles au sujet de la terreur qui régnait dans cette ville n'étaient nullement exagérées. Nous étions tout le temps en butte aux menaces de la soldatesque qui nous criait : « Schweinehunde et Wackes » ; mais cela n'empêcha que nous continuions notre chemin jusqu'à la commandature. En vue de notre sécurité, on y mit un soldat à notre disposition.

L'aspect de la ville était terrifiant. Tous les hommes avaient été emportés ou fusillés. (Jusqu'au 29 août, cinq cents avaient succombé). On en voyait encore quelques-uns qu'on avait sortis d'une cachette et que l'on conduisait au poteau d'exécution. On entendait continuellement des coups de fusil dont personne ne connaissait la provenance. Il s'agissait probablement de personnes que l'on tuait dès qu'elles sortaient des caves où elles s'étaient cachées.

Ma première visite fut pour le Professeur néerlandais Noyons et son épouse. Du dehors la maison avait l'air d'être en bon état, mais à l'in-

térieur elle ressemblait à une ruine. Partout s'y trouvaient des décombres, des éclats de vitres, tandis que les meubles avaient été transpercés de baïonnettes. Après que j'eus porté ces faits à la connaissance du commandant de la place, il me promit de prendre mes compatriotes sous sa protection spéciale, et de les autoriser à se rendre aux Pays-Bas via Aix-la-Chapelle. J'obtins d'ailleurs ce privilège dans toutes les « Kommandaturen » en me basant sur ce précédent. Alors je me rendis chez un député belge qui m'avait été recommandé par ma compatriote, la baronne van Wynbergen. La maison était située Marché aux Grains et, au moment où j'y arrivai, on venait d'y mettre le feu. Aidé par un soldat et M. Swaters, nous grimpâmes sur le toit et nous eûmes la satisfaction d'éteindre l'incendie qui, si nous n'étions pas venus à temps, aurait envahi tout le marché.

Pour quelle raison la terreur fut-elle semée à Louvain ? La population avait-elle tiré sur les soldats allemands ?

Depuis le début de la guerre les autorités militaires avaient répandu le bruit que la Belgique était remplie de francs-tireurs. Cependant, en me basant sur ma propre expérience, sur les rapports officiels des commissions d'enquête belges et d'autres sources officielles, j'ai constaté que cette accusation ne tenait pas debout.

Il y aurait cependant eu des cas isolés où des cyclistes militaires belges qui se seraient approchés des camps ennemis, auraient tiré sur les troupes allemandes. Celles-ci, croyant qu'il s'agissait de civils, ordonnèrent le massacre des populations et mirent le feu aux habitations.

Plus tard, en entrant dans les localités, les autorités allemandes répandirent le bruit « Man hat geschossen », sur quoi elles prenaient des otages qu'elles faisaient fusiller le lendemain comme « mesure préventive ».

La vraie raison pour laquelle les Allemands semèrent la terreur par où ils passaient, est bien simple. Un général allemand, si je ne me trompe il s'agit du général von Bernhardt, avait, avant la guerre, conseillé dans un de ses livres de semer la panique dans les pays occupés, de façon à pouvoir y laisser de faibles forces, tandis que le gros de l'armée pouvait avancer. Ce conseil fut appliqué systématiquement. Ainsi par exemple : Visé fut ravagé pour susciter la peur à Liège, Aerschot pour terrifier Anvers, Andenne pour déconcerter Namur, Louvain pour semer la panique à Bruxelles, et Dinant pour que Charleroi soit en proie à la terreur.

Il faut avouer que la politique a porté ses fruits.

D'ailleurs à Louvain, les autorités militaires ne s'en cachaient pas et faisaient entendre à tous ceux qui voulaient écouter, qu'ils avaient reçu des ordres supérieurs de raser la ville (nicht einen Stein auf dem anderen

zu lassen). Ils firent la même déclaration au secrétaire de la légation des États-Unis, M. Gibson, qui la confirme dans son livre, « *La Belgique pendant la guerre* ». Ce ne fut que lorsque le monde civilisé tout entier condamna sévèrement les meurtres et les incendies que Berlin donna des contrordres.

D'après le cinquième rapport de la Commission officielle d'Enquête belge, à Louvain les événements se sont déroulés comme suit :

« Le 25 au soir, rendus furieux par un échec que venaient de leur infliger les troupes belges, et excités dit-on par une méprise qui, dans l'ombre, avait jeté les unes contre les autres des compagnies rentrant en désordre et des compagnies qui crurent à une attaque — double excitation qui coïncida, comme nous le verrons avec un ordre bien arrêté — les soldats allemands répandus dans la ville se mirent à tirer en tous sens dans les rues désertes. Aussitôt des incendies éclatent. L'antique bâtiment des Halles, devenu le siège de l'Université, est parmi les premiers atteints. Il contient la Bibliothèque, célèbre dans le monde entier. C'est sur elle que dès le début se rue le peuple de la haute culture. Tous près, l'impressionnante église Saint-Pierre, pleine de tableaux et d'œuvres d'art, flambe à son tour, et quelques-uns des plus beaux hôtels de la ville éclairèrent cette première nuit du carnage. Les soldats enfonçaient les portes des maisons et y mettaient le feu ou moyen de fusées. Ils tiraient sur les habitants qui tentaient de sortir. De nombreuses personnes réfugiées dans leur cave furent brûlées vives, atteintes par des coups de feu au moment où elles voulaient sortir du brasier. »

Une colonne incendiaire spéciale mettait le feu aux édifices avec des pastilles incendiaires dont je possède encore quelques exemplaires et qui étaient composées de nitro-cellulose gélatinée.

Cette fête barbare se prolongea durant cinq jours et cinq nuits.

Je n'oublierai jamais ce que j'ai vu dans cette ville. Des quartiers entiers brûlaient. Les maisons s'écroulaient en faisant un bruit assourdissant ; les rues étaient impraticables par suite des décombres, des poutres, des briques et du verre brisé qui les remplissaient. Parmi tout ce fatras gisaient des cadavres de malheureux et de chevaux. Dans la rue de la Station, deux maisons étaient debout, où les Allemands avaient installé des bureaux.

Partout erraient sans but déterminé, des femmes et des enfants qui, lorsqu'ils rencontraient des Allemands, levaient les mains vers le ciel en implorant leur pitié, les suppliant de ne pas les tuer et en criant : « Mitleid ». Il n'y avait plus à manger dans la ville. Toutes les provisions avaient brûlé ou avaient été emportées par les militaires.

Parmi ces femmes il y en avait quelques-unes qui cherchaient dans les décombres le cadavre d'un mari ou d'un fils; toutes pleuraient.

Les contrastes étaient grands. Tandis qu'un groupe de ces malheureuses passaient devant une maison, des officiers y étaient installés devant la porte, buvant du vieux Bourgogne et jouant aux cartes. Un peu plus loin se trouvaient quelques hommes qu'on venait de sortir d'une cave. Ils enterraient des chevaux, tandis que des soldats leur faisaient peur en les menaçant de leurs baïonnettes. Allait-on les jeter dans une fosse commune après cette besogne? Au milieu d'une place publique environnée de maisons en feu qui s'écroulaient avec fracas, je vis une pauvre femme qui était devenue folle et qui en riant ne faisait que prononcer le nom de son mari disparu tandis qu'elle était entourée de soldats qui se moquaient d'elle. J'ai heureusement pu mettre fin à cette fête barbare.

Le spectacle ahurissant était encore rendu plus sinistre par les plaintes de chiens, oubliés dans une maison où ils étaient brûlés vifs.

Quelques immeubles portaient un écriteau : « Hier nicht brennen » ou « Hier nicht plündern » ce qui prouve qu'ailleurs c'était permis.

En sortant de la ville, je vis une demoiselle qui me fit signe de m'arrêter. Elle me dit que la Brennkolonne commençait ses méfaits dans la rue où elle habitait avec sa mère et son père malade. Elle me pria de faire ce qui m'était possible pour qu'on épargnât sa maison. Comme d'après l'évangile nous sommes tous frères et sœurs, je ne vis pas d'inconvénient à lui donner ma carte de visite sur laquelle j'écrivis une recommandation pour le Commandant de la ville disant qu'elle était ma parente, le priant de sauver sa maison. On lui procura immédiatement un écriteau portant : « Hier wohnen gute Leute, hier nicht brennen ».

Dinant

Quelque temps plus tard, je reçus des nouvelles angoissantes au sujet du comportement des Allemands à Dinant. J'appris également qu'il s'y trouvait quelques compatriotes, et décidai de m'y rendre sans tarder. Je fus accompagné du chevalier de Stuers, sujet néerlandais qui y avait des affaires et de l'attaché militaire argentin à Bruxelles, qui devait y procéder à une enquête au sujet de l'assassinat du vice-consul honoraire argentin en cette ville, M. Himmer, de nationalité belge. Comme il fut établi, il avait été tué à la mitrailleuse avec une quarantaine d'ouvriers de sa fabrique, sans qu'aucun d'entre eux eût fait quoi que ce soit contre les militaires allemands.

Cinq kilomètres avant d'arriver dans cette ville, un Hauptmann sortit

son revolver et arrête mon auto en nous disant : « Halt Schweinehunde. » Je lui demandai s'il s'était adressé ces paroles à lui-même et à ses hommes, car nous n'étions nullement des cochons. Le militaire pâlit de fureur, mais, avant qu'il pût faire quoi que ce soit je lui montrai mon « Generalpass », signé par le Gouverneur-Général ainsi que la recommandation auprès de toutes les autorités militaires qui y était jointe. Lorsque je lui dis en outre qu'un colonel argentin se trouvait dans la voiture, il devint d'une politesse extrême, et il m'invita à continuer ma route. Je lui dis que je n'avais pas besoin de son autorisation pour circuler librement en Belgique, mais qu'avant de démarrer je voulais connaître son nom. Pris de peur il me répondit : « Den sage ich Ihnen nicht » (je ne vous le dirai pas). Alors je lui dis que s'il refusait et s'il ne présentait pas ses excuses, j'irais droit à la Kommandantur où je l'apprendrais, à moins qu'il me tuât sur place. Enfin il céda et se présenta comme « Hauptmann S. » A mon retour à Bruxelles je fis part de mon aventure aux autorités supérieures, et le Hauptmann fut sévèrement puni après m'avoir présenté ses excuses par écrit.

A Dinant j'eus plusieurs conversations avec les autorités de la ville et avec des particuliers. Il ne s'y trouvait que très peu de compatriotes.

Un Belge, M. de M., me narra son calvaire. Lorsque les Français se trouvaient sur l'autre rive de la Meuse, une centaine d'habitants de Dinant, parmi lesquels lui-même et sa fille Madeleine, avaient été contraints par les Allemands de marcher devant la troupe pour les protéger contre les balles françaises. Parmi les victimes très nombreuses se trouva sa pauvre fille qui reçut une balle dans la tête. Malgré ses supplications, il ne fut pas autorisé à appeler un médecin, et peu après son enfant expirait.

Le frère du bourgmestre ad intérim passa trois jours et trois nuits dans un égout de la ville, avec une femme qui venait d'accoucher et qu'on avait expulsée de l'hôpital. Deux vieillards de 70 et 72 ans avaient été conduits hors de la ville, et le lendemain on les trouva, les mains liées sur le dos, tous deux fusillés. Un batelier, nommé Martin, se trouvait sur son bateau. Lui, sa femme et ses trois filles âgées respectivement de 18, 20 et 23 ans, furent fusillés, tandis que sa fillette de 6 ans reçut une balle qui lui traversa la joue.

C'est le régiment saxon n° 108 qui a été coupable de tous ces méfaits et de bien d'autres.

Près de l'église contre laquelle se trouvait encore du sang coagulé et des cheveux humains, 120 hommes furent fusillés. Le lendemain on retira du monceau de cadavres une fillette de trois ans dont on n'avait pas encore retrouvé les parents. M. Wasseige, directeur de l'agence de

la Banque Nationale, qui avait refusé de donner les clefs du coffre-fort aux Allemands, fut tué à bout portant.

Incendies et crimes

On ne doit pas s'imaginer que les événements de Louvain et de Dinant aient été des faits isolés. Dans toute la Belgique on procéda de la même manière et méthodiquement. Dans les pays neutres on se montrait incrédule et on disait que les nouvelles venues de Belgique étaient exagérées. A présent on comprendra pourquoi dès les premiers jours de la guerre de 1940, tous les Belges qui le pouvaient s'étaient enfuis devant les hordes du Führer.

Faits divers

Au cours des périodes les plus tristes, il y a parfois une note gaie. Comme les autos avaient été réquisitionnées, on ne pouvait pas organiser de dîners sans que les diplomates fussent de la partie, d'abord pour aider un peu les maîtresses de maison par des vivres, importés par eux, et puis pour y conduire et en ramener les invités en auto.

Un soir, il y avait un grand dîner en l'honneur du général von Bissing. Un de mes collègues offrit une cigarette à ce dernier, mais tout à coup il pâlit et l'arracha presque de force de la main du Général en disant qu'elle était mauvaise, et qu'il allait lui en donner une meilleure. Que s'était-il passé? La veille, mon collègue avait reçu pour un de ses enfants une cigarette à feu d'artifice qu'il avait mise nonchalamment dans son étui. C'était celle-là. Heureusement le Général ne l'avait pas encore allumée, autrement quelle catastrophe! Le lendemain, je racontai l'affaire au Général qui en rit de tout cœur, mais aurait-il ri de même si, de sa bouche, un magnifique feu d'artifice avait jailli?

Je suis le père spirituel de nombreux enfants belges, et cependant je n'ai connu leurs mères que comme amies et non comme maîtresses. Les maris de ces dames étaient en France et je suis souvent intervenu pour leur faire obtenir la permission de les rejoindre. Une fois les ménages réunis, des enfants venaient au monde, qui ne seraient pas nés si leurs mères étaient restées en Belgique. C'est donc grâce à mon intervention platonique qu'ils virent le jour. Quelquefois, des cas curieux se présentaient. Une dame m'avait demandé de solliciter un passeport des autorités allemandes pour qu'elle puisse se rendre aux Pays-Bas, mais elle avait dû me promettre de ne pas voir son mari qui était officier belge;

celui-ci était tout de même venu de France pour la voir. Elle revint à Bruxelles comme elle me l'avait promis, mais dans une position intéressante. Que faire? D'un côté elle m'avait promis le secret sur son voyage, de l'autre elle ne voulait pas qu'on crût qu'elle attendait un bébé du soldat inconnu, qui à cette époque, n'était connu que vivant. Alors j'ai bien été obligé de l'autoriser à communiquer la vérité à ses amis.

J'avais, après beaucoup d'efforts, réussi à procurer un passeport à une dame de la haute société belge pour se rendre en Suisse. Il était extrêmement important pour les poitrinaires de pouvoir aller dans ce pays, mais il fallait veiller à ce qu'aucun abus ne fût commis. Avant son départ, je lui recommandai bien de ne prendre aucune lettre ni aucun autre document sur elle.

Arrivée au poste frontière germano-suisse, elle fut fouillée par les autorités allemandes et on trouva sur elle des documents compromettants. Le résultat en fut que plus personne ne reçut l'autorisation de se rendre en Suisse.

Une dame de 40 ans, non belge, portant un beau titre, vint me voir pour me faire part du malheur survenu à sa fille qui, victime du printemps, s'était laissée séduire. Elle attendait un bébé et le monsieur coupable venait de mourir. Elles étaient désespérées et ne savaient que faire. Elles voulaient se rendre en France pour y conférer avec leur mari et père. Je leur procurai le permis de quitter la Belgique. La jeune fille n'avait ni frère ni sœur, ce qui simplifiait les choses en vues des droits sur l'héritage des parents. Pour sauver l'honneur de la famille, j'appris plus tard que le scénario suivant fut élaboré et exécuté par ces dames. L'enfant, grâce à la complaisance d'un docteur, fut attribué à la mère de la véritable mère et inscrit comme tel sur les registres de l'État civil. Tout le monde a cru et croit encore que la petite fille est la fille de sa grand-mère et la sœur de sa mère; elle a maintenant dépassé les 40 ans depuis longtemps et croit aussi qu'il en est ainsi. Elle est aujourd'hui mariée et heureuse.

Moments pénibles

Je devais me rendre fréquemment dans le Nord de la France où j'exerçais le contrôle du Comité Hispano-Néerlandais qui prenait soin de la distribution des vivres dans toute la zone occupée française. A ces occasions, je devais prendre place dans une auto militaire allemande et, comme d'habitude, un officier du ravitaillement allemand m'accompagnait. Une journée pleine d'émotions fut celle où, sur la route de Saint-Quentin, un avion français nous survola et nous bombarda. Nous dûmes

descendre de voiture et nous cacher dans un buisson. Je voulais profiter de ce voyage pour communiquer la mort d'un officier français à sa veuve. L'auto s'arrêta devant la maisonnette; je descendis et priai l'officier allemand de me laisser seul. La pauvre femme croyait qu'on venait pour l'arrêter; je la rassurai. Très prudemment et avec ménagements, je lui appris l'affreuse nouvelle; elle commença par sangloter, puis tout à coup se ressaisit et se dirigea vers une armoire d'où elle sortit un petit drapeau français avec lequel elle sécha ses larmes, puis me dit : « Je ne dois pas être lâche quand les miens sont courageux. J'ai encore un fils qui est parti hier pour essayer de franchir la frontière hollandaise et gagner la France. Il n'ira pas pour venger son père, mais pour le remplacer ».

Ma tâche était quelquefois dure. Jugez-en : Un certain nombre de Belges avaient été condamnés à mort pour espionnage. J'intervins et la personne dont dépendait la grâce, me demanda de lui fournir le nom des condamnés qui m'intéressaient le plus. Ce fut un des moments les plus difficiles de ma vie; j'avais reçu la visite de mères et d'épouses implorant mon intervention; je ne pouvais pas, là où il s'agissait de vie ou de mort, intervenir plutôt pour leurs êtres les plus chers que pour ceux que je ne connaissais pas. Question de conscience. J'avais donc pour mission de condamner les gens à mort ! Bref, je demandai à un haut fonctionnaire de la Justice belge de m'aider à résoudre la problème. Il fallait agir, et rapidement. Je le priai de m'apporter le lendemain une enveloppe cachetée et renfermant, écrits à la machine, les noms des personnes les plus intéressantes à tous les points de vue, et je remis cette enveloppe à la personne en question. Quand nous connûmes les noms des personnes sauvées, nous pûmes croire que c'étaient celles pour qui j'étais intervenu.

Le Comité National de Secours et d'Alimentation

Dès les premiers jours de l'occupation, en 1914, des personnes charitables avaient fait appel à la générosité de Mr. Ernest Solvay qui, immédiatement, aidé par son petit-fils Mr. E. Jansen, se mit au travail afin d'organiser une œuvre ayant pour but de soulager les misères créées par la guerre. Bientôt ils furent entourés de personnalités belges de premier rang et de cette organisation naquit le Comité National de Secours et d'Alimentation, sous la présidence de Mr. E. Francqui qui, plus tard, arriva à former une sorte de Gouvernement non-officiel pour tout ce qui concernait l'économie belge, tandis qu'au début, il ne s'agissait que d'une simple œuvre privée.

La Comité National n'avait aucun caractère officiel. Il est évident que l'occupant, après avoir chassé le pouvoir légitime, n'aurait pas toléré à ses côtés la reconstitution d'un nouveau pouvoir belge. D'ailleurs, dans ce cas mes collègues des États-Unis, d'Espagne et moi, n'aurions pu assumer la tâche de Ministres protecteurs, fonction nouvelle dans le droit international dont nous parlerons dans le chapitre suivant. En outre, la possibilité de ravitailler la Belgique dépendait en premier lieu de l'assentiment de l'Angleterre qui n'y aurait jamais consenti si l'Allemagne avait eu les mains libres pour continuer à emporter les vivres par-delà la frontière, tandis que d'autres seraient entrés en Belgique. Il fallait donc trouver une solution pour que les Puissances alliées eussent la certitude que les vivres et secours importés sous toutes les formes par mer, serviraient exclusivement à la population belge¹.

L'intervention des Ministres des puissances neutres fut donc nécessaire à son fonctionnement. Avec l'assentiment des autorités allemandes et de leurs Gouvernements, ils se substituèrent en quelque sorte aux Belges dans leurs rapports avec l'autorité occupante. L'œuvre du C.N. devint l'œuvre même des puissances neutres, qui en prirent la haute direction, et par l'intermédiaire de leurs représentants en Belgique, les Belges furent dès lors, en quelque sorte, les mandataires des Ministres des puissances neutres; ils agissaient d'après les instructions de ces derniers et sous leur responsabilité. Ainsi s'explique la liberté dont ils jouirent dans l'administration de leur œuvre, qui comptait plus de 100.000 employés et collaborateurs, bien qu'ils fussent astreints d'autre part à toutes les obligations et à toutes les contraintes de l'occupant. Une autre nouveauté fut créée par rapport au droit des gens, notamment le drapeau inviolable de la « Commission for Relief in Belgium », arboré par les bateaux qui transportaient les vivres des États-Unis à Rotterdam; ce drapeau était reconnu au même titre que celui d'un État neutre et respecté par tous les belligérants. M. Herbert Hoover était l'âme de ce comité et c'est grâce à lui que le ravitaillement de la Belgique par les États-Unis fut possible.

Pendant la première période qui suivit sa fondation, le C.N. put, en fait, exercer son action sans être entravé par les tentatives d'ingérence de l'autorité allemande. Mais bientôt le Gouvernement-Général sembla prendre embrage de son développement. Le 26 juin 1915, le Gouverneur général allemand notifia aux Ministres protecteurs une série de mesures restreignant l'activité du C.N. et diminuant son indépendance, le motif

1. Voir : Rapport général sur le fonctionnement et les opérations du Comité National de Secours et d'Alimentation.

invoqué était le maintien des droits qui, conformément aux conventions internationales, reviennent à l'occupant.

Dès que les membres du C.N. prirent connaissance de cette lettre, il leur parut que ces prescriptions apporteraient à leur liberté d'action des entraves incompatibles avec la continuation de l'œuvre. Ils décidèrent unanimement que, si on les mettait dans l'obligation de se soumettre ou de se démettre, ils se retireraient. Il ne fallut pas en arriver à cette extrémité. Des négociations entreprises par les Ministres protecteurs permirent d'établir définitivement la charte du C.N. Dans la lettre adressée le 29 juillet 1915 par le Département politique aux Ministres protecteurs, il est expressément reconnu que le C.N. pourra jouir de toute la liberté d'action nécessaire pour être à même de remplir sa mission.

Dès lors commença le fonctionnement le plus efficace de ce Comité, qui put sauver la Belgique de la famine et de la misère, mais aussi une tâche presque surhumaine pour les Ministres protecteurs qui devaient satisfaire aux exigences anglaises et allemandes, tout en ne cédant pas le pas là où ils croyaient de leur devoir de résister.

Le 16 octobre 1914 le Gouverneur général accorda la garantie que les vivres importés ne seraient pas réquisitionnés. A la suite de cette garantie le Gouvernement anglais ne s'opposa plus à leur importation vers les territoires belges et français occupés. Les Allemands croyaient à présent pouvoir continuer à réquisitionner les vivres belges parce qu'ils seraient de toute façon remplacés. Ceci donna naturellement lieu à de nombreuses difficultés.

On comprendra aisément que celles-ci surgissaient journellement. Dès les premiers mois de 1915, elles commencèrent par l'épuisement des crédits que la Belgique avait à Londres et que les banques belges avaient mis à la disposition du C.N. Les arrangements définitifs devenaient indispensables, mais on ne pouvait espérer une solution si l'on ne procurait au Gouvernement anglais l'assurance que le Gouvernement impérial allemand s'engageait pour toute la durée de l'occupation à ne jamais réquisitionner les marchandises importées pour le comité, ni les vivres nécessaires à l'existence des gens et des animaux et qui se trouvaient actuellement dans le pays ou qui seraient produits à l'avenir par ce dernier.

Les Ministres protecteurs réclamèrent la déclaration désirée par le « Foreign Office », en faisant remarquer que l'engagement demandé existait déjà en principe dans les garanties accordées jusqu'alors. Le Gouvernement impérial avait en effet donné la garantie qu'il ne réquisitionnerait aucune marchandise qui dût être remplacée par des importations destinées au C.N. Comme ce Comité importait en outre des

produits exotiques, du froment, du seigle, des haricots et des pommes de terre, il ne s'agissait que de faire renouveler les garanties déjà accordées. Par une lettre du 12 mars 1915, cette garantie fut renouvelée par le Gouverneur général, mais quelques restrictions furent en même temps exigées. Cependant, dans la pratique, on a su en éviter les pires conséquences. Ainsi, quand la récolte de blé fut saisie par les autorités allemandes, à la demande des Ministres protecteurs, elle fut mise à la disposition du C.N.

Dans une lettre du 30 décembre 1915, le gouvernement anglais exigea, pour maintenir l'autorisation de ravitailler la Belgique, que des précisions nouvelles fussent apportées, conformément à leur esprit, aux garanties accordées un an auparavant par le gouvernement allemand. Le gouvernement anglais, en effet, prétendait que l'engagement pris par les autorités allemandes de ne pas réquisitionner les vivres importés s'étendait aussi aux produits indigènes et s'appliquait non seulement aux denrées de la même espèce que celles qui étaient importées, mais encore à tous les produits indigènes, quelle qu'en fût l'espèce, susceptibles de se substituer aux premiers. Les Allemands contestaient cette thèse et n'excluaient des réquisitions que les seuls vivres importés par la « Commission for Relief in Belgium ».

« En cette circonstance difficile, le Marquis de Villalobar, Mr. Brand Whitlock et Mr. van Vollenhoven donnèrent tout leur concours et toute leur influence au Comité National pour mener à bonne fin les importantes négociations qui s'ouvrirent alors à l'effet de trouver une solution à ce conflit menaçant l'avenir du ravitaillement. »

Ces négociations particulièrement laborieuses aboutirent à la convention d'avril 1916, qui étendit aux produits alimentaires indigènes les garanties de non-exportation, de non-réquisition et même de non-achat par libre transaction, accordées précédemment aux denrées exotiques, et réserva les uns et les autres exclusivement à la population civile belge. »

Le baron von der Lancken nous écrit : « Le Gouverneur général constate avec une vive satisfaction que vos démarches ont amené le Gouvernement anglais à ne pas cesser le ravitaillement de la population civile de Belgique ». En même temps le Gouverneur général nous communiquait qu'il avait résolu d'interdire l'exportation hors du territoire du Gouvernement général des vivres (y compris les bestiaux), denrées et fourrages servant à l'alimentation humaine et à celle du bétail. Il défendait même l'exportation des semences et des approvisionnements agricoles. Son Excellence nous informait aussi qu'il allait donner à l'Intendance militaire l'ordre de ne plus réquisitionner, ni d'acheter par

libres transactions en Belgique, pour les besoins de l'armée d'occupation, aucun des produits ci-dessus mentionnés. Bien entendu, cette décision ne s'appliquait pas aux achats accidentels de produits indigènes faits individuellement par des personnes appartenant à l'armée.

Cette dernière phrase donna lieu à bien des conflits; je citerai un cas parmi beaucoup d'autres. Un jour, des paysans s'étaient rendus avec tous leurs légumes à Malines. Il leur fallait un laissez-passer pour y pénétrer et en sortir. Le commandant de Malines ne donna pas de laissez-passer aux gens qui voulaient sortir de la ville après avoir acheté ces produits. Alors comme il s'agissait de marchandises en souffrance, les achats individuels par les Allemands commencèrent et tout le stock disparut. Nous protestâmes auprès du général von Bissing qui mit rapidement fin à ces abus.

Des complications surgissaient dans tous les domaines.

Lorsque les États-Unis furent devenus partie belligérante, le baron von der Lancken nous communiqua confidentiellement que les autorités militaires ne voulaient pas se déclarer d'accord avec le nouvel arrangement proposé par nous, si mon collègue et moi ne pouvions, au nom de nos Gouvernements, donner la garantie qu'il serait journellement, en Belgique et en France occupée, distribuées 300 grammes de pain par tête d'habitant. Nos Gouvernements refusèrent d'assumer cette garantie. Toute l'œuvre de ravitaillement allait-elle s'écrouler? D'accord avec le baron von der Lancken, le Ministre d'Espagne et moi primes *personnellement* l'engagement demandé, et lui, de son côté, nous assura que jamais si nous ne pouvions tenir ce que nous avions promis, le gouvernement allemand exigerait de nous l'accomplissement de notre promesse. Les militaires se déclarèrent satisfaits de notre garantie et l'œuvre put continuer à fonctionner.

Un bateau arborant le pavillon du C.R.B. avait été torpillé par erreur par un sous-marin allemand et le résultat en fut que la famine était sur le point d'éclater dans le Nord de la France, où il y avait des vivres pour tout au plus trois semaines. Les dirigeants du ravitaillement du Nord de la France vinrent me prier de faire l'impossible pour trouver une solution, demande appuyée par le C.N. et les autorités allemandes. La presse anglo-saxonne voyait dans ce torpillage un acte prémédité de l'Allemagne et il se déclencha une campagne ayant pour but d'arrêter le ravitaillement. Inutile de dire que j'ai immédiatement fait parvenir un démenti officiel à cette accusation ridicule, car les autorités allemandes avaient tout intérêt à ce que le ravitaillement se poursuivît sans entraves, aussi bien en France occupée qu'en Belgique.

Je me rendis à La Haye et priai le Ministre des Affaires Étrangères de bien vouloir m'avancer sur les stocks néerlandais les vivres dont j'avais besoin. Le Ministre, ne pouvant décider, convoqua plusieurs Ministres et me chargea de discuter la question avec eux. Bientôt, il fut évident qu'il était impossible de faire l'avance sans garantie, car les Pays-Bas ne possédaient pas un stock important de vivres. Et puis, quelle garantie pouvais-je donner?

Je proposai alors de ne pas me considérer comme représentant néerlandais, mais comme Chairman de la C.R.B. et, en cette qualité, j'emprunterais les vivres en donnant une hypothèque sur tous les bateaux en route qui devaient prochainement arriver à Rotterdam. Ceci fut accepté, et j'eus la satisfaction de recevoir comme prêt ce dont j'avais besoin, à la grande joie de la population française.

La bureaucratie, à cette époque aussi, causait bien des difficultés et des retards dans la marche des affaires. Les hôpitaux de Belgique avaient besoin de vaches laitières. Le Comité National me pria de demander un permis d'importation aux autorités allemandes. Celles-ci refusèrent, ne voulant pas fournir les devises nécessaires. Alors je m'adressai au gouvernement belge à Ste Adresse et qui se déclara disposé à payer les vaches en florins hollandais. Les Allemands se déclarèrent d'accord. Puis je m'adressai à mon gouvernement qui était prêt à accorder un permis d'exportation, mais il lui fallait l'autorisation du gouvernement anglais qui opposa à sa demande un refus formel. Après quelques mois de nouvelles négociations, le gouvernement de Londres donna son consentement, mais comme le disait sa lettre, les peaux, les os et les cornes ne pouvaient pas quitter le territoire néerlandais. Or, comme des vaches sans peau ni os ne donnent pas de lait, il fallut de nouveau expliquer à Londres qu'il ne s'agissait pas de bêtes destinées à la consommation, mais de vaches laitières. Enfin Londres donna son assentiment, mais, à ce moment, une autre difficulté se présenta: il y avait pénurie de vaches aux Pays-Bas. Enfin, après six mois de démarches, les vaches, recouvertes de leur peau, possédant leurs os et ornées de cornes magnifiques, arrivèrent en parfait état en Belgique.

M. Herbert Hoover, Chairman de la C.R.F., plus tard Président des États-Unis, avait déjà à cette époque fait preuve de grands talents d'homme d'État, grâce auxquels il avait pu persuader sir Edward Grey de ne pas entraver le fonctionnement de l'œuvre des Neutres, et nous a aidé à surmonter bien des obstacles. La collaboration de M. Kellogg a rendu aussi de grands services.

Les conditions dans lesquelles s'exerçait l'action du Comité National devinrent de plus en plus complexes par suite de l'épuisement des stocks de vivres et de la nécessité de pourvoir à des besoins nouveaux. L'extension progressive de l'administration allemande à tout le pays et le développement de sa réglementation amenèrent avec le temps, des contacts fréquents entre ses représentants et les organismes de secours et d'alimentation. De nombreux détails d'interprétation et d'application des conventions internationales durent être réglés de manière à éviter des conflits toujours imminents. Des points qui n'avaient pas été prévus exigeaient une solution. Les ministres protecteurs apportèrent, dans toutes ces circonstances, l'appui de leur haute influence et ne négligèrent rien pour faire admettre, et par les Anglais et par les Allemands, des décisions, sauvegardant les droits garantis au Comité National par les accord internationaux.

Pendant toute la durée de son fonctionnement, les ministres protecteurs ont exercé une sorte de pouvoir modérateur qui tempéra la rigueur des actes de l'envahisseur, assura l'observation des garanties fondamentales du Comité National, réprima les tentatives d'ingérence des autorités civiles et militaires dans le fonctionnement et les affaires de l'œuvre, tout en évitant qu'il ne fût porté atteinte aux pouvoirs de l'occupant.

Immédiatement après la conclusion des premiers accords internationaux relatifs au ravitaillement de la Belgique, apparut la nécessité de faire appel à des ressortissants de puissances neutres pour en assurer l'exécution.

La « Commission for Relief in Belgium », qui venait d'être instituée pour assurer, en dehors de la Belgique, les opérations nécessaires au ravitaillement du pays, était toute désignée pour ce rôle.

Son bureau de Bruxelles utilisait, à cette fin, ses représentants américains de toutes les provinces. Au cours de leurs nombreux voyages dans la zone confiée à leur sollicitude, ils étaient à même de constater si les denrées alimentaires, aussi bien indigènes qu'exotiques, étaient bien affectées à leur destination.

Lorsque, à la suite de l'état de guerre entre les États-Unis d'Amérique et l'Allemagne, les membres américains de la « Commission for Relief in Belgium » durent quitter le territoire belge, au début de mai 1917,

le service de contrôle qu'ils avaient exercé jusqu'alors passa aux mains du Comité Hispano-Néerlandais.

Tel est, dans ses grandes lignes, le rôle des ministres protecteurs dans la constitution et le fonctionnement du Comité National. L'exposé forcément rapide qui vient d'en être fait, suffit cependant à en faire ressortir la nécessité et l'importance.

Évacuation dans le Nord de la France

Vers la mi-octobre 1918, il me fut signalé que le 17^e Corps d'armée allemand préparait sa retraite de Valenciennes, Denain, etc. vers le Nord et l'Est. Des mesures furent prises en vue de l'évacuation des habitants de ces régions. Ces malheureux reçurent l'ordre de s'en aller vers le Nord et le Nord-Est sans qu'il fût précisé où leur calvaire se terminerait. Bientôt les colonnes embouteillèrent les routes et restèrent pour ainsi dire clouées sur place. Un arrêté des autorités militaires aggrava encore singulièrement leur situation; il décrétait : 1^o. Les expulsés ne peuvent quitter la zone appartenant au 17^e Corps d'armée; 2^o. Ils ne peuvent se loger dans les maisons privées, celles-ci restant à la disposition des autorités militaires.

Après de longues démarches, j'obtins la levée de ces deux mesures, et une légère amélioration du sort des expulsés en résulta. En tout cas, ils pouvaient à présent continuer leur route et tenter d'atteindre les Pays-Bas. Mais il est évident que ce n'était pas une solution définitive du problème.

Lorsque des colonnes arrivèrent en territoire belge, l'affluence des évacués dépassa la capacité des routes. Des concentrations furent donc opérées à certains endroits : la situation empira alors considérablement et même devint très grave.

Les moyens de transport étaient insuffisants pour assurer une évacuation normale de tant de gens agglomérés à chacun de ces endroits qui n'étaient qu'une étape. L'offensive des Alliés appelait de nouveaux les camions au front. Par surcroît, ces malheureux ne pouvaient se fixer dans les villages du Sud et il leur fallait toujours se diriger vers le Nord-Est. L'usage des chemins de fer n'était pas autorisé et une grande partie du matériel de transport (camions, charrettes, voitures, etc.), juste au moment où ils étaient le plus nécessaires, venait d'être réquisitionnée pour les besoins de l'armée en retraite. Par une fatalité du sort, le temps devint de plus en plus mauvais et les maladies sévirent, causant une mortalité effroyable parmi une population dont la résistance physique

s'épuisait. Aux souffrances et aux dangers de cet exode le long des routes, par le froid et sous la pluie, alors que la grippe pulmonaire faisait des ravages dans les villages et les colonies, s'ajouta la difficulté de trouver le soir un gîte convenable et d'organiser des installations sanitaires pour les malades, car la majeure partie des locaux disponibles avait été réquisitionnée par les autorités militaires.

De l'avis de tous ceux qui en ont été les témoins oculaires, les lieux de concentration des colonies offraient véritablement un spectacle infernal.

C'est alors que le marquis de Villalobar, M. van Bree, du Comité National, et moi-même décidâmes de faire un voyage dans les contrées où il y avait encore des gens sur le point d'être évacués. Une intervention de notre part s'imposait d'urgence.

Après des démarches faites auprès du baron von der Lancken, nous obtînmes la permission de nous rendre sur les champs de bataille.

Le voyage eut lieu le 18 octobre 1918. Nous commençâmes à nous enquérir de la situation sur la route de Tournai. Là commencèrent les difficultés; un combat d'avions venait de s'engager juste au moment où nous arrivions sous une pluie de bombes à Tournai même. Cependant il n'y avait pas de temps à perdre. Les autorités de la ville étaient unanimes à reconnaître que la population désirait rester sur les lieux. On nous demanda même si nous ne pouvions pas prier les Anglais de ne plus tirer sur la ville pour l'épargner, mais notre compétence n'allait pas jusque là. Nous nous rendîmes ensuite à Denain. Les renseignements recueillis en route confirmèrent le désir général de la population de ne pas être évacuée. Sur ces entrefaites, un avion de guerre allié s'approcha de nous mais, heureusement, sans nous attaquer.

C'est sous un bombardement intense que nous arrivâmes à Denain. A peine les automobiles étaient-elles engagées dans les rues qu'un obus tomba sur un toit voisin. Par miracle, il n'éclata pas et nous en fûmes quittes pour quelques débris de tuiles. Tous les habitants, y compris le maire, s'étaient réfugiés dans les caves; quelques Allemands, sur le point de partir, circulaient seuls. La vie de la ville semblait suspendue. L'air s'emplissait du ronflement des obus, parfois interrompu par une violente détonation, ou un effondrement de muraille. De loin en loin, des toits fumaient, des lieux d'incendies brillaient. Nombre de maisons avaient déjà été la proie des flammes et il n'en restait que quelques pans de murs noircis. L'œuvre destructive allait grand train. Des rafales de projectiles semblaient annoncer un redoublement du bombardement alors que s'approchaient les dernières heures du jour. Il fallait agir vite.

Le maire ou son remplaçant, que nous avions envoyé chercher, nous déclara, une fois de plus, que les habitants préféraient rester plutôt que de mourir en route. Or, il y avait à ce moment 26.000 personnes réfugiées dans les caves depuis dix ou quinze jours; 40 avaient été victimes du bombardement anglais.

A peine avions-nous quitté Denain que nous trouvâmes la route barrée par des fils de fer. Toujours sous un bombardement acharné, nous dûmes prendre un chemin détourné et regagner rapidement Valenciennes.

Dès notre rentrée, des ordres furent donnés par le Grand Quartier Général allemand pour que les populations civiles qui préféraient rester ne fussent pas évacuées. Tel a été le résultat heureux de nos démarches.

Quel ne fut pas l'étonnement du Marquis de Villalobar, de M. van Bree et le mien, en lisant, dans le « Belgische Kurier » du 25 octobre, que le ministre des Affaires Étrangères d'Allemagne avait déclaré, à la séance du Reichstag du 24 du même mois que, d'après les renseignements reçus, le marquis de Villalobar, ministre d'Espagne, comme représentant des Français, M. van Vollenhoven, ministre des Pays-Bas, comme représentant des Anglais, et M. van Bree, sujet belge, avaient constatés dans un voyage à Tournai, Valenciennes et Denain, que les Allemands avaient tout fait pour empêcher les vols, épargner les œuvres d'art et adoucir le sort des populations bombardées, tandis que notre rapport ne donnait qu'un exposé tout à fait objectif de ce que les autorités françaises, belges et allemandes avaient déclaré dans les entretiens qu'elles avaient eu avec nous. Ce n'était certes pas la même chose !

En même temps, la « Kölnische Zeitung » publia dans son numéro du 24 octobre, un article intitulé : « Ce que la Commission de Neutres a constaté. » On y affirmait que nous avions constaté dans un rapport, qu'il était prouvé que les troupes allemandes n'avaient ni pillé, ni détruit quoi que ce soit dans les localités évacuées et que, réellement, ces autorités avaient fait ce qu'elles pouvaient en faveur des populations.

En réplique, le Comité National fit publier dans « La Belgique » du 25 octobre le communiqué ci-dessous, qui était une mise au point :

« Sans vouloir infirmer ou confirmer l'interprétation donnée par la presse aux déclarations qu'ils ont pu faire relativement aux dévastations dans le Nord de la France, les Ministres d'Espagne et des Pays-Bas, les directeurs du Comité hispano-néerlandais et les dirigeants du Comité National vous font savoir qu'ils n'ont pas été chargés de former une Commission spéciale ayant pour objet d'enquêter sur les dévastations.

MM. le marquis de Villalobar, van Vollenhoven, ainsi que M. van Bree, membre du Comité National ont sollicité des autorités allemandes l'autorisation d'aller, sans être accompagnés d'autres membres du Comité hispano-néerlandais et de la « Commission for Relief in Bel-Belgium », à Tournai et dans le Nord de la France, pour y examiner les mesures à prendre dans l'intérêt des populations dont ils s'occupent, soit comme Ministres protecteurs, soit comme membres du Comité National »¹.

Relations entre diplomates

Des flèches au curare étaient quelquefois échangées entre collègues. Quoique cela fut interdit par les autorités allemandes, les légations avaient expédié pour des Belges quelques lettres d'affaires à l'étranger. Un bateau hollandais fut arraisonné par la marine allemande, et les lettres en question saisies et ouvertes. Le baron von der Lancken nous invita, le Nonce, le marquis de Villalobar, Mr. Brand Whitlock et moi à venir le voir. Il nous déclara qu'il envisageait d'exercer un contrôle sur nos valises à l'avenir. Nous protestâmes en lui faisant observer qu'il avait le droit de nous exprimer son mécontentement mais non celui de contrôler des valises diplomatiques.

À l'issue de cette réunion, nous nous réunîmes, sans le baron von der Lancken, pour nous mettre d'accord sur l'attitude que nous devons prendre dans cette affaire. Nous décidâmes d'abord de ne plus transmettre aucun document défendu, ensuite de nous opposer à toute violation éventuelle de nos valises. Sur ces entrefaites, le Nonce quitta Bruxelles et l'ambassadeur des États-Unis reçut ses passeports, lorsque la guerre éclata entre les États-Unis et l'Allemagne. J'appris alors que mon collègue d'Espagne avait fait savoir au baron von der Lancken qu'il était en principe d'accord avec lui et que c'était moi qui avais prêché l'opposition, ce qui est loin d'être exact, car nous avions été tous d'accord, et je possédais une copie du procès-verbal dressé à la fin de notre réunion, copie que je ne manquai pas de montrer au baron von der Lancken qui se rendit compte du fait que nous avions tous les quatre exprimé la même opinion. L'affaire n'eut pas de suites. Mon collègue voulait-il être en grâces auprès des autorités allemandes à mon détriment ?

Une autre fois, un collègue voulait probablement me brouiller avec le Gouvernement général. Il m'invita à un dîner sans me faire savoir

quels autres convives y assisteraient; le repas devait commencer à 8 heures précises. Quand j'arrivai, le maître d'hôtel me dit qu'on était à table depuis une heure et que le Gouverneur général et d'autres hautes autorités allemandes se trouvaient parmi les invités. À mon entrée dans la salle à manger, mon amphitryon me dit : « Je crois que vous avez mal compris, car vous êtes en retard d'une heure », à quoi je répondis : « Pas du tout, mon cher collègue, le retard est de votre faute, car vous savez aussi bien que moi que vos dîners ont toujours lieu à l'heure belge, et que c'est seulement lorsque vous invitez des Allemands que vous modifiez vos habitudes. »

À part ces petits coups d'épingles, que l'on rendait en son temps, on était d'excellents amis.

Le grand Cardinal

Le cardinal Mercier fut l'incarnation du patriotisme belge. Sans prêcher la révolte contre l'ennemi, il tint bon où il crut ne pas devoir céder, ne reculant devant aucun danger.

Prêtre avant tout, prêt à pardonner lorsqu'on l'offensait, il était en même temps un diplomate de premier ordre. Sa situation était très forte et il était admiré et soutenu par toute la population belge, socialistes et libéraux y compris. Le Cardinal était devenu un symbole, et la diplomatie du Reich comprenait fort bien qu'en l'arrêtant, on eût fait de lui un martyr, non seulement aux yeux des Belges, mais aussi à ceux du monde catholique tout entier. Inévitablement des chocs eurent lieu entre lui et l'autorité militaire. Ils arrivèrent à leur paroxysme lorsque le 1^{er} janvier 1915, il fit lire dans toutes les églises de Belgique sa célèbre lettre pastorale : « Patriotisme et Endurance », comparable à une charte contenant les droits et les devoirs de tous les Belges. Le général von Bissing, qui venait de succéder au baron von der Goltz, voulut rappeler le Cardinal à l'ordre et même le faire arrêter. L'ayant appris, le marquis de Villalobar et moi offrîmes nos bons offices au baron von der Lancken pour régler la question, mais celui-ci s'était déjà acquitté de la tâche et le Cardinal ne fut pas incommodé. Ce fut aussi grâce à sa parole, que lorsque la guerre prit fin, des massacres d'Allemands et des troubles graves purent être évités.

Pendant toute la durée de la guerre et surtout durant les moments passagers de fléchissement du moral de la population et les grandes complications qui se présentaient, le Cardinal a sans cesse incité la population à supporter dignement ses malheurs. Ses paroles et son attitude étaient

1. Maurice van Vollenhoven, L'œuvre des Neutres, La Nouvelle Revue, no 405.

un grand appui pour tous, surtout parce qu'il ne craignait pas d'exprimer dignement et avec fermeté son opinion vis-à-vis de l'occupant. Déjà le fait que le Cardinal se trouvait au milieu d'elle comme un rocher dans la mer houleuse, contre lequel les vagues se brisaient, augmentait l'esprit de résistance courageux de la population.

Souvent le cardinal Mercier s'est adressé à moi pour que je demandasse la grâce de condamnés à mort ou de commutations de peines plus légères. J'ai réussi plusieurs fois à les obtenir. Je possède encore plusieurs lettres du Cardinal au sujet de ces interventions et les réponses du général von Bissing.

Même ses anciens adversaires avaient pour lui une grande admiration. En parlant de lui, le Kaiser, à Doorn, le qualifiait d'un des plus grands hommes de notre époque.

Miss Edith Cavell

Miss Edith Cavell venait quelquefois me demander conseil au sujet de questions privées qui l'intéressaient. Je ne me doutais pas qu'un jour elle serait impliquée dans des affaires qui entraîneraient sa mort.

D'après une lettre, adressée par le baron von der Lancken à la légation des États-Unis, datée du 12 septembre 1915 « Elle reconnaît elle-même avoir caché dans sa maison des soldats français et anglais, et des Belges en âge de servir, qui cherchaient à rejoindre leurs armées respectives. Elle reconnaît également avoir fourni à ces soldats l'argent nécessaire à leur voyage en France et les avoir aidés à sortir de Belgique, en leur fournissant des guides pour passer la frontière hollandaise ».

Le ministre des États-Unis à Bruxelles, qui à ce moment était chargé des intérêts britanniques, ne pouvant agir en sa faveur pendant la durée du procès, avait prié le baron von der Lancken de lui faire connaître le jugement, immédiatement après qu'il serait rendu, pour qu'il puisse intervenir en faveur de l'Anglaise en question. Le baron von der Lancken se déclara d'accord à ce sujet. Voulant nommer un avocat, M. Brand Whitlock apprit que, d'après le droit allemand, il n'était pas permis aux avocats, plaidant devant une cour militaire allemande, de parler à leurs clients avant la séance et qu'on ne leur communiquait pas les documents de l'accusation, ce qui rendait impossible la préparation de la défense avant l'audience. Cependant l'avocat avait l'intention au moins d'assister à l'audience, mais ses confrères belges l'en dissuadèrent, parce que « la présence d'un avocat représentant de la légation des États-Unis pourrait avoir une influence plus fâcheuse que favorable ». Les autorités

allemandes avaient cependant de leur côté confié l'affaire à un défenseur Miss Cavell fut condamnée à mort.

Malgré la promesse faite par la Politische Abteilung de tenir le ministre des États-Unis au courant de l'affaire, cela ne fut pas fait et c'était d'une autre source qu'il eut connaissance de sa condamnation à mort. Immédiatement, il tâcha de se mettre en rapport avec le baron von der Lancken qui était d'abord introuvable, mais qui apparut à la fin de la soirée. Le ministre des États-Unis étant malade, il chargea le secrétaire de la légation M. Hugh Gibson de se rendre chez le Baron et pria le marquis de Villalobar de l'accompagner, tandis que celui-ci me pria d'aller voir le Gouverneur-général. D'abord von der Lancken n'eut aucune intention d'intervenir. Il était très monté contre l'Anglaise, et le comte Harrach qui prit part à la conversation avec les deux diplomates, intervint par ces mots : « Mon seul regret est de ne pas avoir trois ou quatre vieilles à fusiller »¹. Enfin, von der Lancken décida d'intervenir.

Entretemps, j'étais chez le Gouverneur général qui me reçut, comme toujours, aimablement et prit une attitude toute différente de celle de von der Lancken. Il me dit, dès mon arrivée que, d'après le droit de guerre allemand, il ne pouvait intervenir officiellement, vu que l'exécution d'un condamné à la peine capitale ou l'envoi d'un recours en grâce pour celui-ci à l'Empereur, dépendait exclusivement du Gouverneur militaire de Bruxelles, le général von Sauberzweig. Il se déclara cependant disposé à intervenir personnellement et d'une façon privée auprès de celui-ci pour le prier d'attendre, avant de faire procéder à l'exécution, jusqu'à ce que mes collègues des États-Unis, d'Espagne et moi-même eussions pu prier nos gouvernements respectifs d'intervenir auprès du gouvernement du Reich en faveur de Miss Cavell.

En rentrant, j'appris que le baron von der Lancken venait de faire une démarche pressante de son côté auprès du général von Sauberzweig. Indigné de la manière dont il avait été reçu et sans le moindre espoir de sauver la pauvre femme, il revint à la Politische Abteilung. Non seulement le Général l'avait reçu d'une manière très peu courtoise, mais il ne voulut même pas entendre parler de l'affaire et il mit fin à la conversation par les paroles suivantes : « Monsieur le Major (il appuya bien sur le grade militaire du baron von der Lancken), notre entretien est terminé ». A l'aube, Miss Cavell fut fusillée. Jusqu'au dernier moment, elle fut très courageuse. Elle n'éprouvait de haine pour personne et dit avant de mourir, après avoir communiqué : « Le patriotisme seul ne suffit pas; il faut encore ni amertume ni rancune »².

1. Hugh Gibson, *La Belgique pendant la Guerre*.

2. Le 12 octobre 1915.

Le baron von Bissing et le baron von der Lancken, une fois qu'ils avaient décidé d'intervenir auprès du général von Sauberzweig, ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour sauver Miss Cavell, et les bruits contraires qui ont circulé à l'étranger, démentis d'ailleurs par M. Poincaré, sont absolument faux.

Lorsque l'Empereur apprit l'exécution qu'il avait sévèrement condamnée, il releva le général von Sauberzweig de ses fonctions et le remplaça. Le Gouverneur-général fut, depuis ce jour, investi lui-même du droit de grâce et un décret parut ordonnant que toute condamnation à mort de sujets étrangers devait être communiquée à la Politische Abteilung.

Les déportations

Quelques industriels parmi lesquels se trouvaient MM. von Rathenau et Hugo Stinnes avaient demandé au Grand Quartier Général de déporter des ouvriers belges pour les faire travailler dans les usines allemandes afin de libérer ainsi un nombre correspondant d'Allemands qui pourraient être appelés sous les drapeaux. On prendrait exclusivement les chômeurs, dont le nombre était extrêmement restreint.

Un jour, une ordonnance fut publiée pour la province de Luxembourg, par laquelle les autorités militaires allemandes interdisaient aux ouvriers de travailler ailleurs que dans leurs propres villages. Le baron Evence Coppée y avait admirablement organisé le travail, mais il reçut en même temps l'ordre de l'arrêter. Résultat : 18.000 chômeurs dans cette seule province !

« Au mois d'octobre 1916 donnant comme motif *d'Alléger les charges publiques et de combattre la paresse*, les autorités allemandes mirent à l'exécution certaines dispositions édictées par le Gouvernement général en Belgique et transférèrent en Allemagne les ouvriers belges. La légation des Pays-Bas à Bruxelles s'émut et promit ses bons offices pour faire réparer dans la mesure de ses moyens, les erreurs ou les méprises possibles dans la désignation des déportés. Les événements lui donnèrent raison et démontrèrent combien était opportune son offre d'intervention.

En effet, dans le cours des opérations effectuées, même sans examen médical, par les délégués allemands, on constata bientôt de nombreuses « erreurs » qui soulevèrent de nombreuses protestations. On doit supposer que ces délégués ne se conformaient pas aux décrets du Gouvernement général, qui ne prévoyaient la contrainte au travail que dans le cas où un chômeur refusait sans motif suffisant un travail conforme à sa capacité moyennant un salaire convenable, et où il tombait à charge de l'assistance publique. »

Les protestations n'eurent pas de résultat et les enlèvements se généralisèrent. On prenait tous les hommes qui convenaient, comme des maîtres d'école, des gardes-champêtres, des avocats, des camionneurs, des bateliers, des étudiants, etc., dont plusieurs malades. Comme parmi ces hommes se trouvaient beaucoup d'employés du Comité National que je patronnais, je m'arrogai le droit d'intervenir auprès du gouverneur général von Bissing. Celui-ci, m'affirma-t-il, voyait dans cette chasse à l'homme et l'envoi des non-chômeurs en Allemagne, une vengeance personnelle du général von Sauberzweig. Un conflit avait surgi entre eux à propos de la mort de Miss Cavell, à la suite de ce fait von Sauberzweig avait été envoyé au Grand Quartier Général et de là cherchait à entraver l'œuvre du général von Bissing. Celui-ci me promit d'intervenir par tous les moyens dont il disposait pour que les déportés pussent revenir et se déclara d'accord avec les ministres protecteurs pour que ceux-ci lui signalent les abus commis. Nous ouvrîmes des bureaux spéciaux pour faire examiner ces cas. Le mien fut placé sous un chef de Division du Ministère.

Lorsque j'eus signalé des milliers de ces déportations qui allaient à l'encontre des dispositions du Gouverneur général, celui-ci, malgré le mauvais état de sa santé, se rendit auprès de l'Empereur, pour obtenir gain de cause, mais le Grand Quartier Général tint bon, et il dut revenir à Bruxelles sans avoir obtenu le résultat désiré. Il me dit alors : « Connaissez-vous la différence entre un militaire et un civil ? » « C'est qu'un civil peut être militarisé, mais le militaire ne peut pas toujours être civilisé ».

Après l'intervention manquée du général von Bissing, le baron von der Lancken nous pria, mon collègue d'Espagne et moi, de vouloir bien demander au cardinal Mercier de s'adresser à L'Empereur. Le Cardinal se déclara prêt à faire cette démarche humanitaire, mais exigea que le baron von der Lancken lui garantît préalablement qu'il n'essuierait pas un refus. Celui-ci obtint les garanties nécessaires et le recours du Cardinal fut expédié. Au printemps de 1917, les déportés rentrèrent dans leurs foyers; parmi eux, plus de trente mille dont je m'étais occupé et que j'avais signalés au Gouverneur général.

La magistrature et l'occupation

Le 7 février 1918, la Cour d'Appel de Bruxelles était convoquée au sujet de certains discours, agissements et dénonciations émanés d'un groupe de personnes, toutes de nationalité belge et qui, soutenues par l'autorité allemande et prenant le titre de « Raad van Vlaanderen », avaient décrété l'autonomie et l'indépendance d'une partie du territoire

belge. Immédiatement, le Procureur général de la Cour d'Appel ordonna l'arrestation de deux ministres de ce nouvel État, Borms et Tack. Le lendemain, le gouverneur général baron von Falkenhausen fit remettre en liberté les deux personnes en question et le 9 février la police allemande arrêta à leur domicile le président de la Cour d'Appel, Levy-Morelle, faisant fonction de Premier Président, et les présidents Jamar, Ernst et Carez. Le président Jamar fut remis en liberté pour raisons de santé. En même temps, toute activité fut interdite à tous les conseillers de la Cour d'Appel, ce qui était une flagrante violation des garanties d'indépendance données à la Cour de Cassation par le gouverneur général von Bissing le 22 mars 1916; cette transgression créait pour la Magistrature une situation intolérable. Le 11 février suivant, la Cour de Cassation suspendit ses audiences, toutefois sans abdiquer. A partir de ce jour, la justice belge chôma. Le procureur général, M. Terlinden, et le premier président de la Cour de Cassation, M. van Iseghem, vinrent nous voir, le ministre d'Espagne et moi, pour nous prier de les aider à trouver une solution au conflit et d'intervenir auprès des autorités allemandes. Nous nous déclarâmes disposés à intervenir dans l'intérêt de la Magistrature et nous nous mîmes au travail.

Le 12 février, malgré nos démarches, les juges arrêtés furent déportés en Allemagne. Il fallait maintenant, pour la bonne marche des négociations, éviter avant tout que le même sort fût réservé à MM. van Iseghem et Terlinden. Nous eûmes un entretien avec le baron von der Lancken qui, n'étant d'ailleurs pas d'accord avec les mesures prises, arrangea immédiatement cette affaire. « Sous le général von Bissing, cela ne se serait pas produit », nous dit-il !

Mais, le 20, un nouvel entretien enlevait tout espoir d'arriver à un règlement satisfaisant du conflit, ce que je communiquai le jour même à Mr. Terlinden. Il ne s'agissait déjà plus du conflit en lui-même, mais d'une question de prestige entre le Gouverneur général et la « Politische Abteilung », soutenue par le Ministre des Affaires Étrangères de Berlin.

Le 26 mars, le Procureur général m'écrivait :

Cour de Cassation
Parquet

Bruxelles le 26 mars 1918.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de communiquer à la Cour de Cassation le contenu de votre aimable lettre du 20 mars.

Elle me charge de vous en remercier et de vous exprimer les sentiments de profonde gratitude qu'a éveillés en nous la bienveillante intervention de l'éminent représentant de S.M. la reine des Pays-Bas.

J'aurai soin dans le rapport que j'adresse à mon Gouvernement, de signaler l'importance des services que vous avez bien voulu nous rendre.

Vos bons offices et notre désir sincère de conciliation se sont heurtés à la mauvaise volonté et à un parti pris évident.

Veillez etc.

Terlinden.

Comment la destruction des charbonnages belges fut évitée en 1918

Après la destruction des houillères françaises de Lens par les troupes allemandes en retraite, il était évident que les mines belges, à moins d'une intervention énergique en temps utile, allaient subir le même sort, surtout lorsque, vers la fin d'octobre 1918, les autorités militaires allemandes préparèrent, en toute hâte, les mesures nécessaires à cet effet. Une nouvelle catastrophe menaçait d'exposer la Belgique à de grandes difficultés, une fois la paix conclue. Cette destruction avait, en effet, un double but; elle devait d'abord mettre le pays dans l'impossibilité de rétablir rapidement l'activité industrielle, ce qui aurait permis à l'industrie allemande, selon ce qu'on espérait à Berlin, de reconquérir des débouchés perdus; elle devait, en second lieu, obliger la Belgique à acheter du charbon en Allemagne. Von Falkenhausen, qui était alors gouverneur général en Belgique, m'avait déclaré cela exprès au cours de pourparlers antérieurs. Cependant, pour couvrir leur jeu, les Allemands prétextaient la nécessité militaire.

Entretiens, le ministre d'Espagne et moi avons reçu la visite de M. Franqui et du président du conseil d'administration de la mine de « Maurage », le baron Goffinet, qui nous pria instamment d'intervenir et de faire tous nos efforts pour empêcher la catastrophe.

Nous apprîmes, à cette occasion, qu'on était déjà en train d'inonder la mine de « Bernissart ». Mon collègue télégraphia au roi Alphonse avec prière de protester à Berlin, tandis que j'informais le gouvernement néerlandais de l'état des choses. Mais nous comprîmes tous deux que, par ces voies, il était impossible de compter sur une intervention rapide, de sorte qu'il était nécessaire de faire, de notre côté, une démarche urgente auprès de la « Politische Abteilung ».

Le baron von der Lancken, était loin d'être accommodant. Il nous en voulut que nous nous occupassions de choses qui, comme il le disait, ne nous regardaient pas, et que nous cherchions, par ce moyen, à entraver les opérations militaires.

Le lendemain, von der Lancken me fit appeler et fit la proposition suivante qui avait été formulée par le Grand Quartier Général : « En ce qui concerne la menace à laquelle les charbonnages pourraient être exposés par suite de nécessités militaires, les autorités allemandes voudraient savoir si, après l'évacuation de la Belgique par les troupes allemandes, les gouvernements espagnol et néerlandais seraient disposés à prendre tous les charbonnages belges sous leur protection et à prendre à l'égard du gouvernement allemand l'engagement qu'aucune extraction de charbon n'aurait lieu tant que durerait la guerre. »

En même temps, on exigeait la garantie que le charbon extrait ne serait pas utilisé, à l'exception de la quantité strictement nécessaire à l'usage des mines mêmes. On demandait une prompt réponse, faute de quoi les autorités militaires se considéreraient entièrement libres de prendre telles mesures qu'elles jugeraient utiles.

Je me mis alors en rapport avec le ministre d'Espagne, et nous résolûmes de transmettre la proposition à nos gouvernements respectifs. Toutefois, il était clair qu'on ne pouvait compter sur une réponse prompte, étant donné que le gouvernement belge et peut-être les gouvernements alliés devaient être consultés à ce sujet.

Nous attendîmes vainement la réponse de La Haye et de Madrid, et lorsque nous apprîmes que les militaires faisaient de nouveaux préparatifs pour mettre leur projet à exécution, il me sembla nécessaire de suivre un autre chemin. Scheidemann, l'homme tout puissant en Allemagne, ayant déclaré « que les troupes allemandes en Belgique ne détruiraient plus que ce qui était absolument nécessaire dans l'intérêt des opérations militaires, » il me sembla utile de le mettre au courant de la situation et de faire appel à son intervention. Ceci devait naturellement se faire non officiellement, et comme j'entretenais des rapports amicaux avec un de ses amis, je suppliai ce dernier de faire un effort pour préserver la Belgique — voire l'Europe, — d'une nouvelle catastrophe.

Toutefois, je le priais, en même temps, de ne pas mentionner mon nom, étant donné que les militaires ainsi que le baron von der Lancken ne me pardonneraient certainement pas cette démarche. Quel fut mon étonnement lorsque j'appris, quelques jours après, que la lettre que mon ami avait envoyée à Monsieur Scheidemann par courrier, ne mentionnait pas moins mon nom et que le contenu en était venu à la connaissance du Grand Quartier Général. La suite en fut un entretien très désagréable à la « Politische Abteilung » où l'on me fit d'amers reproches. Toutefois, le jour même le Grand Quartier Général reçut l'ordre de s'abstenir de la destruction des charbonnages.

Ce fut à 11 heures 30 que la nouvelle en fut reçue à Bruxelles, MM. Francqui et van Bree attendaient, la montre à la main, car avant midi, mes démarches devaient avoir abouti. Dans le cas contraire, les mines sauteraient. C'était ce qu'on appelle un « narrow escape ».

On a vu, par ce qui précède, combien la position des « Ministres Protecteurs » était particulièrement difficile à Bruxelles. En effet, s'ils voulaient faire quelque chose pour leurs semblables, ils devaient s'occuper chaque fois de choses qui, en réalité, n'étaient pas de leur compétence. En même temps, ils ne pouvaient jamais savoir d'avance si, en agissant ainsi, ils n'entreraient pas en conflit avec leur propre Gouvernement, avec le Gouvernement belge ou avec les autorités allemandes. Le lecteur comprendra cependant que peu de lettres n'ont fait éprouver une plus grande satisfaction que celle qui m'est parvenue en décembre 1918 de la part du nouveau Gouvernement belge avec ses remerciements pour mes efforts en vue de la préservation des mines de houille.

Intermédiaire entre le Conseil des Soldats et Ouvriers allemands et les autorités belges

Le 8 novembre, revenant en automobile de Louvain, je fus arrêté par des soldats allemands ivres, munis d'un drapeau rouge. Je compris que durant la journée des événements graves s'étaient déroulés. Les soldats voulaient réquisitionner ma voiture, et ce ne fut qu'après de longs pourparlers et un ferme refus de ma part, accompagné de « Donnerwetter », que je pus continuer mon voyage dans la direction de Bruxelles. La révolution venait d'éclater en Allemagne et par contrecoup à Bruxelles où elle battait son plein. Quelques soldats ne saluaient plus les officiers et arrachaient les épaulettes de ceux qui osaient se montrer dans la rue. L'un d'eux, qui voulait se défendre, reçut un coup de poing en plein visage, tandis que les soldats se moquaient de lui.

Le 9 novembre, des bandes isolées de militaires se formèrent et arrêtèrent des automobiles d'officiers supérieurs. Ils firent descendre les officiers, leur enlevèrent leur épées et leurs revolvers, puis s'installèrent à leur place, J'ai vu quelques-uns de ces officiers pleurer comme des enfants après cette humiliation. Puis ces bandes se mirent à piller les magasins dans plusieurs quartiers de Bruxelles. D'autres groupes de soldats jetaient leurs armes ou bien les vendaient à des Belges.

Tout cela promettait pour le lendemain.

Le 10 novembre au matin, on avait l'impression que le calme était rétabli. Erreur. A 9 h. 30, une colonne bavaroise bien disciplinée passe

par l'Avenue Louise, l'ancien drapeau allemand en tête. Elle s'arrête devant l'hôtel où se trouve le prince Rupprecht de Bavière. Une dizaine d'officiers entrent et demandent des ordres à leur supérieur. Au bout d'un quart d'heure, ces officiers ressortent et expliquent aux soldats que le Prince leur avait demandé s'ils ne voyaient pas d'inconvénients à ce qu'il les accompagnât pour rentrer avec eux en Bavière. Les soldats, ébahis, répondirent qu'il pouvait rentrer avec eux s'il avait peur, ou bien rester là où il était, puis, comprenant que la guerre était perdue, ils jetèrent leurs armes.

Le prince Rupprecht demanda alors refuge à la légation d'Espagne ce qui lui fut accordé quelques jours plus tard. Après que j'eus fourni les papiers nécessaires pour traverser éventuellement les Pays-Bas, le Prince fut conduit à la frontière par le marquis de Villalobar. Pour notre sauvegarde, ce dernier et moi avons posé comme condition qu'il ne s'occuperait plus de questions militaires ou politiques.

Ce même 10 novembre, le Gouverneur général était transporté à la rue de la Loi. Vers deux heures de l'après-midi, un détachement de soldats arborant des drapeaux rouges, se rendit devant le ministère où s'était réfugié le baron von Falkenhausen. Quelques-uns pénétrèrent dans le bâtiment et exigèrent que le Baron se rendît. Celui-ci obtempéra peu après à leur injonction, et un officier parut sur le balcon pour annoncer la nouvelle au public. En même temps, le drapeau rouge fut hissé sur le Palais de la Nation. Alors, le lieutenant expliqua le programme de la révolution : rappel des troupes qui se trouvaient encore au front; désarmement; prière instante à la population belge de ne pas incommoder les troupes allemandes qui allaient partir en toute hâte. L'officier ajouta que les troupes du front avaient été mises au courant de ce programme et que les révolutionnaires garantissaient la sécurité publique et le respect de la propriété privée. Un autre pria enfin la population de n'acheter ni armes ni munitions aux soldats allemands et de ne pas ramasser celles qu'ils avaient jetées dans les rues.

Les drapeaux belges sortirent alors des maisons pour la première fois depuis quatre ans.

Sur ces entrefaites, la Kommandatur avait été supprimée et remplacée par le Conseil d'Ouvriers et de Soldats, dans lequel le triumvirat Freund, Plato et Einstein (ce dernier n'ayant rien de commun avec le célèbre Einstein) étaient les maîtres tout puissants.

Je me rendis alors auprès du « Soldatenrat » pour lui demander de protéger la vie et les biens de mes compatriotes. Immédiatement des ordres furent données dans tout le pays.

Le lendemain, la Direction de la Banque Nationale et de la Société Générale me prièrent d'intervenir en faveur des banques de Belgique : quelques-unes, en province, avaient été pillées par des soldats. J'obtins la protection sollicitée. Une heure plus tard, le Procureur général de la Cour de Cassation me pria de faire une nouvelle démarche dans le but d'obtenir le réarmement de la police; mes démarches à ce sujet furent pareillement couronnées de succès. Puis le marquis de Villalobar et moi, nous nous empressâmes de nous rendre auprès des nouveaux maîtres de la Belgique, pour leur demander, avec instance, de faire revenir immédiatement le bourgmestre M. Adolphe Max. On nous promit qu'une automobile serait envoyée à Goslar où il était prisonnier.

Profitant du chaos, la population bruxelloise arborait un peu partout des drapeaux aux couleurs nationales et se livrait à des manifestations patriotiques. Quelques officiers voulurent intervenir et menacèrent de leur revolver des Belges et des soldats allemands qui étaient ivres.

De toute évidence, des troubles et des rixes entre Allemands et Belges étaient inévitables. Freund prit l'initiative de demander aux autorités de Bruxelles de consentir à publier un manifeste en commun, pour prier les soldats et la population de rester calmes et dignes. Cette proposition fut naturellement repoussée par les Belges.

Il fallait alors agir et cela sans perdre de temps. Le soir à 7 heures, le Conseil des Ouvriers et Soldats m'invita à assister à une réunion qui devait avoir lieu à la Politische Abteilung, dans le but de trouver une solution aux problèmes urgents. Assistaient à cette réunion : le ministre d'Espagne, le baron von der Lancken, Mr. Francqui, président du Comité National, von Moltke, le comte Rantzau, Mr. Schaible, gouverneur allemand des Flandres, Mr. von Haniel, gouverneur allemand de la Wallonie, le dr. Rieth, chef de la Vermittlungsstelle (ravitaillement) et moi-même.

Einstein arriva le dernier. Jusqu'à la révolte, il avait été employé chez Mr. v. Haniel. Après avoir pris place, il s'adressa au marquis de Villalobar et à moi en ces termes : « J'avais l'intention de vous faire une visite, car j'étais d'avis que la réunion aurait du avoir lieu dans l'une des légations, ce qui vous aurait évité la peine de venir jusqu'ici, mais von der Lancken (et il le désigna du doigt), m'a dit qu'ici nous arriverions plus vite à un résultat. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de vous prier de venir conférer ici avec moi. Le terrible régime impérial est fini ainsi que la tyrannie sous laquelle la Belgique a souffert si longtemps. A partir d'aujourd'hui, le « Soldatenrat » garantira la liberté et sera humain. Nous voulons quitter le pays le plus tôt possible. Les

camarades du « Soldatenrat » m'ont prié de vous demander quelles seraient les mesures à prendre pour que le ravitaillement ne coure aucun danger ».

Peu après, on nous communiqua que la population de Bruxelles commençait à insulter les soldats allemands, ce qui n'était pas précisément la même chose que la fraternité qu'Einstein avait désiré voir se manifester entre Belges et Allemands. Pour rétablir l'ordre, ces derniers avaient tiré sur la foule avec des mitrailleuses et deux Belges avaient été tués. Pendant ce temps, les soldats qui avaient découvert du vin et des victuailles dans les bâtiments qu'ils avaient occupés, faisaient ripaille. Les membres du « Soldatenrat », entourés de fidèles, étaient confortablement assis dans de profonds fauteuils et buvaient du whisky et de la chartreuse en chantant l'Internationale. Comme le chaos allait croissant, je demandai une garde pour la légation et pour les différentes sections, entre autres pour la section britannique. La garde arriva, accompagnée d'une brouette remplie de boissons alcooliques. Je trouvai plus prudent de la renvoyer quelques heures plus tard. Entretemps, des prisonniers anglais libérés étaient arrivés à la section britannique et y avaient organisé un match de boxe avec les Allemands. Ici également, la garde fut retirée.

Les 11 et 12 novembre, le désordre était arrivé à son comble. Des officiers allemands revenus du front voulurent enlever aux Belges les cocardes qu'ils arboraient et enlever les drapeaux qui flottaient aux fenêtres. Lorsque des passants prirent une allure menaçante, ils appelèrent à leur aide des soldats armés qui tirèrent une salve. En outre, à la gare du Nord, un régiment resté fidèle se battait avec un régiment en révolte.

Une nouvelle assemblée fut immédiatement tenue à la Politische Abteilung, chez le baron von der Lancken et où étaient présents, outre le ministre d'Espagne, les échevins de Bruxelles Hallet et Lemonnier, f.f. bourgmestre, ainsi que MM. Francqui, le comte Rantzau, Einstein, le Dr Rieth, Kranzbühler, v. Haniel, Rademacher, Tibbaut, Schaible, un soldat et moi-même. Einstein nous fit connaître les clauses de l'armistice qui venait d'être signé et nous communiqua le désir du nouveau gouvernement allemand de ménager le plus possible les intérêts de la population belge et d'évacuer rapidement le territoire de la Belgique et du Nord de la France. Il s'adressa à mon collègue et à moi, pour nous prier de « demander à nos gouvernements d'aider le gouvernement allemand dans la réalisation de ce projet en appuyant, auprès des gouvernements alliés, la demande de délais supplémentaires, vu que tous les pays avaient intérêt à ce que le gouvernement bolcheviste ne débordât pas et qu'il ne fût pas favorisé par la misère. » Puis il dit à l'assemblée

que le gouvernement allemand désirait assurer le ravitaillement et qu'il ne contrarierait en rien l'action du Comité National. Des ordres avaient été donnés pour que les condamnés politiques fussent libérés sur-le-champ.

Sur ces entrefaites, le général Hurt, ancien gouverneur militaire de Bruxelles et le colonel von Solen s'étaient joints à nous et déclarèrent qu'un grand nombre de soldats avaient été « aufgeregt » au sujet de ces drapeaux. M. Lemonnier répondit qu'il ne ferait pas retirer les drapeaux, mais qu'il estimait que les autorités allemandes devaient être maîtres de leurs troupes.

Puis la séance fut levée.

Entretemps, les désordres augmentaient d'heure en heure. En arrivant à Bruxelles, des régiments restés fidèles à l'ancien régime livraient des combats aux révolutionnaires. Les uns et les autres tiraient sur la population, tandis que les ordres et les contreordres du « Soldatenrat » se succédaient sans interruption. Vers midi, les révolutionnaires sont maîtres du champ de bataille et l'ordre semble être rétabli. Dans l'après-midi les mitrailleuses crépitent de nouveau. Personne ne sait qui se bat ni qui donne les ordres d'attaquer. Einstein lui-même en est ahuri.

Villalobar et moi sommes d'avis que l'ordre ne pourra être rétabli que si l'armée belge entre au plus tôt dans la capitale. Pour cela, il va falloir que l'un de nous se rende immédiatement à Gand afin de conférer avec le Roi dès son arrivée, et que l'autre reste à Bruxelles pour servir d'intermédiaire entre les autorités belges et le Soldatenrat. Nous allons voir Freund qui se déclare d'accord avec nous ainsi qu'avec les autorités belges. Freund promet de nous délivrer le passeport nécessaire pour traverser le front ébranlé. Nous déciderons au dernier moment qui de nous deux partira.

Souvent le destin vous charge de missions extraordinaires. Ainsi je n'avais jamais pu songer que le jour viendrait où *j'exigerais des autorités allemandes la remise du Pouvoir aux autorités belges*. Mais il en fut ainsi :

Le marquis de Villalobar étant parti pour Gand, je me rendis de nouveau seul chez les chefs du Soldatenrat et chez le baron von der Lancken et je leur dis que je n'étais prêt à continuer mes démarches pour le bien-être de tous que si les autorités allemandes étaient disposées à transmettre immédiatement le Pouvoir aux Belges. Après quelques discussions, il se déclarèrent d'accord. Je priai les personnages belges les plus en vue de me faire connaître leur avis, et peu après on réussit à se mettre d'accord sur les bases que j'avais ébauchées.

« L'Écho Belge » du 21 novembre 1918 donne le récit de cette intervention :

« M. van Vollenhoven fit comprendre au Gouvernement général que l'unique moyen efficace d'éviter de nouveaux désordres, était de reconfier au plutôt aux autorités loyales belges, sous la garantie d'une liberté d'action pleine et entière, les pouvoirs dont l'occupant les avait dépossédées.

En possession d'assurances formelles à cet égard, Monsieur van Vollenhoven réunit en conférence le gouverneur du Brabant, les représentants de la magistrature et du parquet et le bourgmestre de Bruxelles et communiqua à ces hauts magistrats les résultats de l'entretien qu'il avait eu avec le baron von der Lancken.

Toutes les autorités belges présentes à la conférence furent unanimes à approuver les considérations émises par le ministre de Hollande. Elles résolurent, dans ces conditions, de reprendre immédiatement leurs fonctions et de décréter toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre et le calme parmi la population belge de la capitale.

Dans une lettre du 13 novembre 1918, M. van Vollenhoven fait part au baron von der Lancken de la décision prise par les pouvoirs publics belges. Il fait savoir au Gouvernement général que le premier acte de la reprise de leurs fonctions par la magistrature belge sera de procéder à l'arrestation des condamnés de droit commun qui, évacués des prisons de la ville, ont été laissés en liberté par les autorités allemandes et constituent un grave danger pour l'agglomération bruxelloise.

Il insiste une fois de plus sur la responsabilité des événements de la veille et émet l'opinion que, pour rendre les efforts des pouvoirs publics belges complètement efficaces, il est indispensable que les autorités allemandes de leur côté, prennent des mesures pour éviter toute provocation de la part des nationaux allemands, tant civils que militaires. « Si nous croyons devoir, mon collègue d'Espagne et moi, insister sur cette recommandation, écrit-il, c'est parce que les désordres qui ont été constatés hier dans le cours de la journée ont été amenés par des conflits entre Allemands militaires et civils. Nous demandons que si des mesures deviennent nécessaires à l'égard des nationaux allemands, que ces mesures soient exécutées sans y mêler la foule belge. »

C'est ainsi que depuis le 13 novembre, grâce à l'initiative de S.E.M. van Vollenhoven, Bruxelles respire plus librement sous l'égide de ses autorités légales, et a comme un avant-goût de cette délivrance complète que viendront lui apporter dans quelques jours, notre grand Roi et son admirable armée. »

Les complications n'étaient pas finies.

Après l'accord intervenu, on décida de se réunir à l'Hôtel de Ville

de Bruxelles pour prendre des décisions immédiates et efficaces. Outre moi-même et le ministre d'Espagne, se trouvaient à cette réunion les échevins Lemonnier, Hallet et Pladet, MM. Terlinden et Jottrand, procureurs généraux près de la Cour de Cassation et la Cour d'Appel de Bruxelles, le président de la Cour de Cassation, van Iseghem, le gouverneur du Brabant, M. Beco, MM. Levie, ancien ministre, Braun, bourgmestre de Gand, Thibaut, Wauters et Hanssens.

Nous décidâmes que les Belges eux-mêmes maintiendraient l'ordre parmi leurs concitoyens. L'interdiction de la vente d'alcool fut décrétée et on fit savoir à la population que les organes provinciaux reprendraient leurs fonctions, et les députations permanentes leurs pouvoirs, que le territoire belge serait évacué sous peu, que la division administrative instaurée par l'Allemagne serait supprimée et que les tribunaux belges allaient reprendre leur activité. Il fut aussi décidé de donner des instructions au sujet du ravitaillement à tous les Gouverneurs et Bourgmestres ¹.

Nous sommes au 14 novembre. Déjà des soldats belges en uniforme arrivaient à Bruxelles et on craignait une collision avec les Allemands qui se battaient entre eux. L'échevin Lemonnier me pria de reprendre contact avec le « Soldatenrat ». Einstein me déclara qu'il se sentait assez fort pour maintenir l'ordre parmi les Allemands, si de mon côté je pouvais lui assurer que les Belges resteraient tranquilles et qu'il pouvait compter sur la collaboration des anciens officiers auxquels, comme il me le dit lui-même, « il avait remis les épauettes sur les épaules ». Je donnai la garantie demandée et communiquai la réponse d'Einstein aux autorités municipales.

La question était toutefois bien compliquée.

Mais une autre tâche était devenue urgente pour le marquis de Villalobar et moi-même : il s'agissait de nous rendre auprès du Roi qui se trouvait à Lophem, afin de lui permettre de se mettre en contact avec les personnalités politiques qu'il désirait consulter. Le ministre d'Espagne et moi priâmes Einstein de nous faciliter le voyage, ainsi qu'à une quinzaine de personnes. Il me remit le passeport désiré.

Mon collègue espagnol en reçut un semblable, établi à son nom.

On entreprit alors le voyage pour Lophem. Nous étions accompagnés de militaires allemands arborant un drapeau rouge, pour que les insurgés ne tirent pas sur le cortège. De notre côté nous avions garanti que ces gardes pourraient rentrer sans difficultés, une fois arrivés aux lignes belges.

1. Une médaille commémorative de cette mémorable assemblée fut frappée et remise à tous ceux qui y avaient assisté.

Arrivés à Lophem, que de questions furent posées et que de réponses données ! Et de quelle énorme importance fut l'entretien que le Roi eut ensuite avec les personnalités que nous avions conduites auprès de lui et dont plusieurs furent nommées ministre.

Quand nous revînmes à Bruxelles, les troupes allemandes partaient en toute hâte. Nous y trouvâmes une lettre du Soldatenrat envoyée séparément au marquis de Villalobar et à moi-même pour nous remercier de nos interventions.

La guerre terminée, le roi Albert rentra à Bruxelles à la tête de sa vaillante armée. Le gouvernement de Lophem, tant critiqué par la suite, allait l'aider à gouverner le pays.

Peu après les Belges comblèrent les Ministres protecteurs de preuves de reconnaissance, certaines tellement exagérées. Ils n'avaient en somme fait que ce que les circonstances leur avaient permis de faire; d'autres eussent fait la même chose s'ils en avaient eu l'occasion. Les villes de Bruxelles, d'Anvers, de Liège et de Gand nous conférèrent le droit de cité, distinction extrêmement rare en Belgique. L'illustration du 8 février écrit à ce sujet ce qui suit :

« Pour saisir toute l'importance de l'honneur que constitue le droit de bourgeoisie de Bruxelles, il faut savoir qu'il n'avait plus été conféré depuis le dix-huitième siècle, et qu'un de ses rarissimes titulaires de jadis fut Charles-Quint, qui s'en glorifiait, plus que de sa couronne impériale ».

L'Université de Louvain nous nomma Docteur honoris causa, les villes de Bruxelles, de Gand et de Liège nous décernèrent leur médaille d'or, la province du Limbourg et du Hainaut nous remirent de beaux cadeaux avec inscription, les Flandres nous firent parvenir des parchemins flatteurs, des petites villes d'autres souvenirs touchants, les comités que nous avons présidés dès médailles commémoratives, les industriels belges firent frapper une médaille à notre effigie et le commerce belge nous fit cadeau de notre portrait exécuté par des peintres renommés. Nos noms furent donnés à de nouvelles rues de la capitale. Les particuliers nous offrirent d'élégants souvenirs. Le Gouvernement belge nous conféra une haute distinction, mais le plus grand honneur qu'on puisse rendre à un étranger nous échet : nous fûmes officiellement reçus comme Ministres protecteurs au Palais de la Nation en séance réunie du Sénat et de la Chambre des Représentants, et les Présidents du Sénat, de la Chambre et du Conseil des Ministres nous ont, dans de magnifiques discours, remerciés au nom de la Belgique et nous ont offert notre buste en marbre, exécuté en double exemplaire.

L'un nous fut remis tandis que l'autre fut placé au Sénat. Plus tard

une tapisserie fut exécutée, représentant l'entrée du Roi à Bruxelles, sur laquelle nous figurons, qui fut pendue dans une des salles du Palais de la Nation. Mais ce qui me fit le plus de plaisir, ce fut la remise d'un livre d'or contenant les signatures de condamnés à mort dont j'avais pu sauver la vie ou faire commuer les peines, ainsi que des lettres touchantes de remerciements.

Du côté néerlandais la colonie me fit cadeau d'une superbe vaisselle de table en argent; les Comités que j'avais présidés me firent Membre d'Honneur, des manifestations de tout genre et des banquets furent organisés.

J'ai été bien touché de toutes ces marques de sympathie.

Ma Mère et la guerre

Je crois de mon devoir de dédier quelques lignes à feu ma chère mère qui pendant toute la durée de la guerre, se dévoua sans compter pour soulager les infortunés. J'espère qu'elle me pardonnera d'avoir parlé d'elle, qui était toute modestie et humilité.

Tandis que je travaillais à Bruxelles, elle, dans sa maison de campagne aux Pays-Bas, faisait tout pour venir en aide aux Belges et aux Français réfugiés. Elle m'envoyait chaque semaine une liste de demandes au sujet de la santé de parents de réfugiés auxquelles je répondais après avoir obtenu les renseignements en Belgique et en France occupée. Tous ceux qui eurent recours à elle furent aidés.

Des envois d'argent furent effectués, des pièces officielles de notaires, des reconnaissances d'enfants, des consentements en vue de mariage, etc., furent transmis.

Pour les soldats internés, elle organisait des fêtes afin que l'internement leur parût moins long. Elle réussit aussi à faire adoucir le sort de prisonniers belges et français en Allemagne. Après la guerre la reine des Belges lui décerna la médaille de la reine Elisabeth, tandis que pendant son discours lors de la réception des Ministres Protecteurs, le président de la Chambre M. Pouillet, prononça aussi quelques paroles de reconnaissance en son honneur.

Défense des intérêts étrangers

Lorsqu'un pays entre en guerre avec un autre, il charge un pays neutre de ses intérêts, et celui-ci les remet entre les mains de ses représentants diplomatiques dans les pays belligérants respectifs. Ainsi fus-je

chargé de la défense des intérêts turcs, grecs, anglais et, après l'armistice, des intérêts allemands.

Les intérêts grecs

Les intérêts grecs ne donnaient pas lieu à complications. Je devais, de temps en temps, m'occuper d'octroyer des passeports, de distribuer des secours et d'intervenir lorsque des sujets de S.M. Hellénique étaient arrêtés d'une façon arbitraire.

Les intérêts turcs

Mes interventions étaient analogues à celles faites en faveur des Grecs. Mais ces intérêts comprenaient également ceux de l'Égypte. Les sujets de ce dernier pays ont, je dois le dire, adroitement manœuvré. Durant l'occupation allemande, ils se déclarèrent sujets turcs et sous le pouvoir belge, sujets britanniques.

Une fille du Sultan de Turquie, alliée de l'Allemagne, allait se marier. Le Grand Chambellan, chargé d'acheter le trousseau, me fut présenté par le consul général de Turquie. Il était chargé, outre du trousseau, d'une mission plus délicate. Le Sultan n'avait plus de caleçons en réserve et il devait essayer de s'en procurer à Londres. M'étant rendu quelques jours plus tard à La Haye, je profitai de l'occasion pour aller voir le Ministre d'Angleterre, Sir Walter Townley, et lui dis que l'Angleterre étant un pays plein de pudeur, il ne voudrait tout de même pas que le Sultan se promenât à Constantinople sans caleçon; que diraient ces dames du Harem? Il m'autorisa à les commander à Londres, et ils me parvinrent par la valise diplomatique. L'honneur de S.M. était sauf.

Les intérêts anglais

En 1917, lorsque les États-Unis entrèrent en guerre, je fus chargé de la protection des intérêts britanniques et de la garde du bâtiment de la légation.

Je me rendis compte que ce ne serait pas une tâche facile, car la haine des Allemands contre l'Angleterre avait atteint son paroxysme. On n'entendait que « Gott strafe England » dans tous les milieux allemands. J'organisai une section spéciale « anglaise » sous les ordres d'un attaché. Il n'y avait pas de jour que cette section ne dût intervenir pour le règlement d'une question ou d'une autre, et le chevalier Huyssen van Katte-

Confidentielle et
Personnelle.

Légation d'Angleterre,
La Haye.
le 22 Novembre, 1917.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir, à titre de renseignement strictement confidentiel, que le Conseil d'Armée Britannique a donné l'ordre qu'à l'avenir aucune cible à Bruxelles ou à Anvers ne doit être attaquée par des avions.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus cordialement dévoués.

Walter Townley

Son Excellence
Monsieur M. van Vollenhoven,
Ministre des Pays-Bas
à Bruxelles.

dyke qui était à la tête de cette section, se prodiguait sans cesse pour faire de son mieux, tandis que je gardais pour moi-même la responsabilité.

Un jour j'apprends qu'un sujet britannique, l'Irlandais Owens, avait été arrêté pour espionnage. Après l'insuccès de la légation des États-Unis dans les cas Cavell et Fryatt, lorsque, avant moi, elle avait eu la charge des intérêts britanniques, je craignais le pire, mais j'avais la ferme intention de ne pas perdre de vue cette affaire délicate. Mr. de Kattendyke fut autorisé à assister à la séance du tribunal d'Anvers, et nous fûmes assez heureux de sauver la vie du malheureux.

Un certain jour on me communique que le commandant allemand de Bruxelles, von Strachwitz, avait pénétré dans la légation anglaise pour y perquisitionner. Je protestai immédiatement auprès de la Politische Abteilung, à la suite de quoi il dut se retirer avant d'avoir eu le temps de faire quoi que ce soit.

Les Anglais venaient de temps en temps bombarder Bruxelles et Anvers; ils ne touchaient jamais des buts militaires, mais tuaient beaucoup de civils. Un jour une bombe d'avion éclata dans la rue où j'habitais et je fis transporter les blessés à l'hôpital. Comme les attaques continuaient, j'exposai au Gouvernement anglais qu'il serait préférable de ne plus continuer ces bombardements, car les pauvres civils commençaient à s'inquiéter, et les buts atteints n'étaient qu'eux-mêmes. Quelque temps après, je reçus la lettre reproduite ci-contre du Ministre d'Angleterre à La Haye.

Comme on peut s'en rendre compte d'après ce document, la guerre 1914-18, en dépit de sa violence, était encore loin d'être une guerre totale. En comparaison du dernier conflit mondial, qui n'épargna ni les villes ouvertes ni les populations civiles et qui se termina par la bombe atomique d'Hiroshima, elle était encore un peu comme une guerre en dentelle pour laquelle les lois de l'humanité avaient encore quelque sens.

Si, en 1939, on avait fait une semblable démarche, on aurait été considéré comme un fou furieux. Comme les choses peuvent changer en 22 ans !

Les intérêts allemands

Lorsque, à la fin de 1918, les troupes allemandes furent sur le point de quitter Bruxelles, le baron von der Lancken nous pria, le marquis de Villalobar et moi, de venir le trouver. Il nous proposa de bien vouloir nous charger *conjointement* de la protection des intérêts allemands,

ce qui était un cas sans précédent dans l'histoire diplomatique. Il ajouta qu'en vertu du fait que nous avions, en notre qualité de Ministres protecteurs, une position exceptionnelle en Belgique et plus de cent mille employés du Comité National à notre disposition, il croyait que les intérêts de son pays seraient en bonnes mains. Pour toutes les lettres que nous adresserions aux autorités belges, il faudrait nos deux signatures et celles-ci répondraient par une lettre identique à chacun de nous.

Il nous était extrêmement pénible, après toutes les cruautés que les Allemands venaient de commettre en Belgique, de nous charger de cette tâche, mais nous ne pouvions, en neutres, faire autrement que d'accepter. Après avoir reçu l'autorisation de nos gouvernements respectifs, nous nous mîmes au travail. J'étais persuadé que cette double protection entraînerait des complications et des divergences d'opinion entre le marquis de Villalobar et moi.

Une semaine après avoir assumé cette nouvelle tâche, nous étions déjà, le marquis de Villalobar et moi, en désaccord sur à peu près toutes les questions. Comme nous ne voulions cependant pas que ce désaccord eût une répercussion fâcheuse pour les intérêts qui nous avaient été confiés, nous décidâmes de nous partager la besogne et d'agir, pour les affaires qui nous concernaient, comme bon nous semblerait.

Anecdotes

Ici suivent quelques anecdotes entendues pendant mon séjour à Bruxelles.

Lorsque après la guerre, les Belges rentrèrent dans leurs foyers, il y en eut un qui retrouva sa femme avec deux enfants qui n'étaient pas de lui et un individu qui s'était installé dans sa maison. Furieux de se voir trompé, il voulut tuer le séducteur. La femme lui dit alors très calmement : « Mais tu es fou, tu ne va pas tuer le père de tes enfants ? »

On raconta aussi que dans un village qui avait été successivement entre les mains des Français, des Anglais et des Allemands, un brave soldat revint un jour et trouve chez lui un enfant qui n'était pas de lui. « Wer bist du ? » lui demande-t-il alors en allemand. « What do you say, Sir ? » fut la réponse.

La maison d'une dame très connue fut détruite au cours d'un bombardement en même temps que la Cathédrale de Reims fut fort endommagée. « Je suis bien triste de ce qui est arrivé à la Cathédrale de Reims », me dit-elle, « mais ce qui m'arrive est bien pire encore, car le Bon Dieu a partout des maisons, et moi je n'en ai qu'une seule. En outre il peut

faire un miracle et la reconstruire en une nuit, tandis qu'à moi cela va me coûter beaucoup d'argent ».

Il y a déjà plusieurs années, au cours d'un grand dîner auquel assistait le Nonce apostolique, un des convives, le Marquis X., voulut se moquer du Prince de l'Église. Il avait sur lui un étui à cigarettes sur lequel était représentée une femme nue. Il sortit cet étui de sa poche et dit à sa voisine : « Faites-le passer, nous allons voir la tête que fera le Nonce ». Quand l'étui fut arrivé entre les mains du Prélat, le marquis lui dit : « Comment Votre Excellence trouve-t-elle cela ? » Le Nonce — le futur Léon XIII — répondit : « Mais c'est très beau. Est-ce Madame votre mère ? »

Une vieille dame qui n'était plus habituée à se décoller, s'était endormie sur un fauteuil pendant un bal de Cour. Elle sentit soudain le froid tout en rêvant qu'elle était dans son lit. On la retrouva avec les jupes ramassées sous le menton. Elle avait cru dans son rêve qu'elle s'était découverte.

Le roi Léopold II ayant fait un voyage à Paris accompagné de son amie, la baronne de Vaughan, avait rendu visite à un de ses amis. Il avait laissé sa maîtresse à l'hôtel. L'ami lui aurait dit : « Sire, je crois que vous avez oublié vos gants ».

On raconte que lors de sa première visite au roi Léopold II, un Shah de Perse avait été invité à dîner au Palais. Le menu comportait entre autres des asperges. Le Shah, ne sachant comment les manger et ne voulant pas les laisser sur son assiette, les jeta derrière lui. Le roi Léopold, ne voulant pas que les convives se moquassent d'un souverain ami, fit de même et quelque instants après, tous les invités suivirent l'exemple du Roi.

Lorsqu'il repassa par Vienne, le Shah reçut le Consul général de Perse. Ce dernier portait la croix de commandeur de l'Ordre du Lion et du Soleil persan, à laquelle il avait fait ajouter des brillants. Pour lui donner une leçon, le Shah lui aurait dit : « Ah ! mon cher Monsieur, je vois qu'on ne vous a pas accordé le grade qui vous revient, et lui prenant sa croix en brillants, il lui fit remettre celle de Grand-officier, mais sans pierres précieuses.

Le grand homme d'État Li-Hung-Tsjang fit au début du siècle un voyage en Europe. Voici au sujet de son passage à Bruxelles, l'anecdote tout à fait véridique que m'a racontée un secrétaire-général au Ministère belge des Affaires Étrangères.

Une grande parade avait été organisée en l'honneur de Li-Hung-Tsjang. Au moment de se rendre à l'emplacement du défilé, l'homme

d'État chinois demeura introuvable. Il fallait cependant à tout prix trouver une solution immédiate. Un des secrétaires de Li-Hung-Tsjang se serait alors vite revêtu de l'uniforme de son chef et aurait assisté à sa place à la cérémonie, et comme, pour un Européen, tous les Chinois se ressemblent, personne ne se rendit compte de la mystification.

Toujours au cours de ce même voyage, lors de son séjour à Londres, un Lord anglais voulant faire plaisir à Li-Hung-Tsjang, lui avait offert un chien de race magnifique. Quelques jours plus tard il reçut une lettre de remerciements dans laquelle il était dit que le cadeau avait été très apprécié et que le plat avait été excellent. On n'ignore pas qu'en Chine, à cette époque-là, la viande de chien était très recherchée.

LA GUERRE DE 1914-1918

Si l'on veut juger des responsabilités de la première guerre mondiale, il faut avant tout le faire sans parti pris et rester objectif.

En 1914, l'atmosphère politique en Europe était très chargée; on y vivait même sur une poudre qui pouvait à chaque instant sauter.

Le comte Berchtold

Le comte d'Aerenthal, ministre des Affaires Étrangères à Vienne, homme prudent et calme, avait fait nommer à sa place le jeune et nerveux comte Berchtold avec lequel j'avais souvent dîné à Saint-Pétersbourg où il était en poste quand je m'y trouvais.

Berchtold aurait peut-être pu faire de la bonne besogne s'il avait vécu à une autre époque, où tout s'arrangeait en dansant. Il était grand seigneur jusqu'au bout des ongles, riche à millions, excellent causeur et parfait maître de maison, mais paresseux, superficiel, frivole et d'une insouciance impardonnable pour un homme d'État, qui pendant plusieurs jours, tint la paix de l'Europe entre ses mains. Il était toujours entouré de femmes et il lui importait peu qu'elles fussent de son monde ou des inconnues. Georges Louis, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg reproduit dans ses « Carnets », à son sujet, les paroles du ministre des Affaires Étrangères russe Iswolski : « A quoi sert-il ici, » aurait-il dit, « quelle tenue ! Tous les soirs il va danser avec des petites juives. Quand on pense à ce qu'était autrefois un ambassadeur d'Autriche ! » En somme, c'était son affaire. Il y a eu beaucoup d'hommes d'État noceurs qui ont rendu d'énormes services à leur pays.

Berchtold n'était pas maître de ses actes. Quand tout allait bien, il pouvait faire du bon travail, mais, aux moindres contretemps, il perdait la tête. Malheureusement pour l'Europe, c'était lui qui allait décider de la paix ou de la guerre. Et en 1915, lorsqu'on se fut aperçu de son incompétence, il fut congédié. Le mal était déjà fait, irréparable.

Pendant mon séjour à Saint-Petersbourg, j'ai, comme je viens de dire, souvent rencontré le comte Berchtold. Il semblait aveuglé quand il parlait des buts politiques de l'Autriche-Hongrie. Mon collègue allemand, le comte de Mirbach me dit à une de ces occasions : « Si jamais Berchtold devient ministre des Affaires Étrangères, je ne donne pas un rouble pour la paix de l'Europe. » Les événements lui ont donné raison.

Avant tout il aspirait à l'incorporation de Constantinople à son pays. Iswolski le savait : c'est pourquoi il le détestait. Il me dit un jour : « Berchtold se dépasse toujours, mais ne se surpasse jamais en politique ». Lorsqu'il fut nommé ministre à la Ballplatz¹, il était décidé de mettre sans délai ses projets à exécution.

La Russie, elle aussi, aspirait à l'hégémonie dans les Balkans et voulait y réussir par l'annexion de la Serbie, de la Bulgarie et d'autres contrées slaves. La correspondance de Poincaré et Iswolski de 1911 à 1914 en donne les preuves concluantes. Après l'annexion de la Bosnie par l'Autriche-Hongrie, la Russie avait le dessein de détruire cette monarchie et de pousser jusqu'à Constantinople. C'est une des raisons pour lesquelles le Tsar n'a rien fait en 1914 pour sauver la paix. Il espérait, après une victoire anglo-française, réaliser au moins quelques-unes de ses aspirations politiques.

L'Empereur aux Pays-Bas en 1918

Je fus le premier Néerlandais à connaître l'intention du Kaiser de passer la frontière.

Le 9 novembre, vers 10 heures du soir, le baron von der Lancken, chef de la « Politische Abteilung », me demanda un entretien d'urgence que je lui accordai immédiatement. Il m'annonça qu'il devait me confier un grand secret : Le Kaiser avait l'intention de se rendre aux Pays-Bas, dans le courant de la nuit, accompagné d'un certain nombre d'officiers supérieurs. Il me pria de bien vouloir au plus tôt donner les ordres nécessaires au poste frontière d'Eysden pour que Sa Majesté ne fût pas incommodée.

1. Nom sous lequel on désigne le ministère des Affaires Étrangères à Vienne.

Me voilà donc dans une situation des plus difficiles et des plus délicates. D'abord je ne me croyais pas compétent pour donner des ordres de ce genre. De plus, j'ignorais l'opinion de mon Gouvernement en l'occurrence. Si je facilitais le voyage en priant le Général commandant la place de Maestricht de vouloir accorder, sous ma responsabilité personnelle, toutes les facilités à l'Empereur, je courais le risque d'être en opposition avec la volonté de mon Gouvernement; si je ne le faisais pas, il pourrait me le reprocher comme une incorrection envers un souverain déchu dans le malheur. Il fallait donc trouver une solution le plus vite possible. Je proposai au baron von der Lancken d'envoyer un attaché, Mr. Verbrugge van 's Gravendeel, à Maestricht pour communiquer au Général de la place que S.M. avait l'intention de se rendre aux Pays-Bas, et deux autres, le consul M.J. Schellens et M.A. de Kuyper, à La Haye pour faire la même communication à mon Gouvernement. Il approuva mon point de vue et les attachés partirent aussitôt.

Ce fut seulement le 10 novembre à 7 heures 30 du matin que dix automobiles arrivèrent à la frontière d'Eysden. Le cortège impérial se composait de 51 officiers supérieurs, armés et portant l'uniforme, comme d'ailleurs l'Empereur portait le sien. Longtemps les autos furent retenues à la frontière; enfin les voitures furent autorisées à pénétrer en territoire néerlandais ainsi que le train impérial composé de 10 wagons amenant les personnes de la suite. C'est dans ce train que l'Empereur passa la journée entière et la nuit suivante et qu'il mit des vêtements civils. Dans l'après-midi, des autorités néerlandaises, arrivées de La Haye, vinrent lui rendre visite, et le 11 novembre le train entra en gare de Maarn où le Kaiser et une partie de sa suite devaient descendre pour se rendre au Château d'Amerongen, appartenant au comte Godard Bentinck. Détail curieux : le père du Comte, né en 1792, avait été général anglais et s'était battu à Waterloo sous le duc de Wellington.

Le 28 novembre, l'Impératrice arriva à son tour à Amerongen. Des délégués du gouvernement de Weimar y vinrent plus tard pour soumettre à l'empereur son acte d'abdication qu'il y signa.

On y conserve la plume avec laquelle il a signé ce document.

Un peu après l'arrivée du Kaiser aux Pays-Bas, l'épouse du ministre de Grande Bretagne à La Haye, tâcha de prendre une photographie de Sa Majesté, ce qui, d'après les « on dit » aurait valu à elle et à son mari, des observations de la part du Gouvernement britannique et enfin leur rappel.

Quelque temps plus tard, quelques familles hollandaises, dont ma femme et moi, se lièrent avec Leurs Majestés. S.M. les recevait toujours

on ne peut plus aimablement. Je conserve les meilleurs souvenirs des nombreuses conversations que j'ai eues avec lui. Les dîners du comte Bentinck avaient le faste des temps passés. Lorsque l'Empereur, habitant Doorn, venait dîner à Amerongen, il était accueilli à l'entrée du pont par le Comte, précédé par des valets en livrée de gala et portant des candélabres. L'Empereur, dans ces occasions, portait généralement l'uniforme, comme les officiers de sa suite.

Quand il fut établi que le Gouvernement néerlandais ne le livrerait pas aux Alliés, qui avaient demandé son extradition ¹, l'empereur acheta le château de Doorn où il s'installa et où il fit venir des meubles et des souvenirs auxquels il tenait beaucoup. Après la mort de son Auguste Épouse l'Impératrice, il se remaria avec la princesse Hermine de Reuss, veuve du prince de Schoenach-Karolath. Ce mariage lui valut de nombreuses attaques d'anciens officiers et de membres de la Cour, mais je n'ai jamais compris pourquoi il aurait dû terminer ses jours seul, sans compagne pour le reconforter un peu dans son exil.

Un de mes amis, le baron Schimmelpenninck van der Oye, bourgmestre de Doorn, a célébré ce deuxième mariage. Son successeur, le baron J. van Nagell et sa charmante épouse ont fait avec beaucoup de tact ce qu'ils ont pu pour rendre au Kaiser l'existence dans sa nouvelle résidence le plus agréable possible et pour aplanir les nombreuses difficultés qui ne manquaient pas de se produire.

Nous avons assisté au dîner donné pour célébrer son 80^e anniversaire. La plupart des membres de sa famille étaient venus d'Allemagne; même sa petite-fille et son mari, le prince héritier de Grèce, ainsi que le prince Vladimir, prétendant au trône de Russie, y étaient présents.

Un détail peu connu : lors de l'invasion des Pays-Bas par l'Allemagne en 1940, l'Angleterre avait, d'après le Kaiser non-officiellement, fait savoir à celui-ci que s'il le voulait il serait reçu en Angleterre avec tous les honneurs dus à son rang. Le Kaiser répondit qu'il préféra rester, car comme il l'expliqua, il ne voulait pas fuir devant les armées qu'il avait si longtemps commandées. Profonde erreur. Une fois à Londres il aurait pu exercer une énorme influence anti-hitlérienne sur les militaires en Allemagne.

Le Kaiser était, il va sans dire, anti-nazi. Il avouait cependant que le Führer avait réussi à créer l'unité entre tous les Allemands, mais à ses yeux il restait un usurpateur.

Le prince Bernard et la princesse Juliana des Pays-Bas faisaient quel-

1. M. Lloyd George voulait pendre l'Empereur.

quefois visite au château de Doorn : ils assistèrent au mariage religieux de la grande duchesse Kyra de Russie avec le petit-fils du Kaiser, le Prince Louis Ferdinand.

L'Empereur aimait beaucoup, après le dîner, raconter des anecdotes. Sachant que les femmes américaines travaillent souvent avant leur mariage, il demanda un jour à une ambassadrice des États-Unis ce qu'elle faisait avant d'épouser son mari; elle répondit : « Sire, avant mon mariage j'étais nourrice ! » Elle voulait dire « nurse ». Une autre fois, il regardait un chien basset dont le propriétaire lui dit : « Je crois, Sire, que les pattes sont trop courtes. » L'Empereur lui répondit : « Comment cela ? Elles ne sont pas trop courtes puisqu'elles touchent la terre ! »

Chaque fois que le général Franco remportait une importante victoire, l'empereur venait faire une visite à ma femme et lui apportait des fleurs aux couleurs espagnols.

Après le dîner, il y avait généralement une représentation de cinéma. Tout le personnel, y compris les chauffeurs des invités, étaient admis dans le salon où elle avait lieu.

Pour se distraire, l'Empereur allait de temps en temps chez des amis en province, entre autres chez Mme von Pannwitz et sa jolie fille Ursula, à présent Lady Chichister. Celle-ci possédait une maison remplie de trésors artistiques, où elle recevait beaucoup.

Pour prendre de l'exercice, il se promenait et sciait du bois. Quelques mois avant sa mort, en se livrant à cet exercice, il se sentit mal, rentra et, malgré son énergie, dut se mettre au lit. Peu à peu ses forces déclinèrent, et il mourut dans les bras de son épouse.

Il repose maintenant dans un mausolée dans le Parc du château de Doorn.

L'Empereur représentait « les émotions de ses sujets, plutôt que leurs pensées. Il personnifiait leur besoin de drame, de grandeur romantique, leur susceptibilité douloureuse. Dans son esprit, comme une légende projetée sur un nuage, passaient les rêves les plus grandioses et les plus contradictoires. Tantôt il voulait unir toute l'Europe occidentale contre les Slaves, tantôt se faire de la France un brillant second contre l'Angleterre, tantôt allier toutes les races blanches contre les jaunes. »

Le roi Édouard VII, pendant une conversation qu'il eut le 12 février avec la princesse de Bulow, le jugeait ainsi : « Votre mari (le chancelier de l'Empire) n'a pas une tâche commode avec mon neveu ! L'Empereur est très intelligent, mais souvent *very imprudent*. Ses décisions impulsives lui ont causé de multiples chagrins et lui ont fait faire de nombreuses fautes politiques » (André Maurois, *Édouard VII et son Temps*).

Guillaume II quoique pacifique et de bonne foi a, par son manque total de psychologie, embrouillé les affaires de l'Empire, saisissant chaque occasion qui se présentait de commettre une erreur politique.

Il est incontestable qu'en tenant bon contre les partisans de la guerre il aurait pu l'éviter, et que, par son manque absolu de prévoyance et de fermeté, il l'a rendue possible, ce qui lui a coûté son trône et a plongé son pays, voire le monde entier, dans la misère.

On ne pourra jamais lui pardonner qu'il ne se soit pas opposé à la violation de la neutralité de la Belgique et du Grand-Duché, pas plus que le fait qu'il n'ait pas fait procéder immédiatement à une enquête, lorsque le monde entier fit connaître son indignation pour les crimes que ses officiers commettaient en Belgique. Au lieu de cela, il prêta foi aux rapports qu'on lui envoyait au sujet des soi-disant francs-tireurs.

LUXEMBOURG

Les diplomates accrédités à Bruxelles l'étaient généralement aussi au Luxembourg. Lorsque la guerre éclata, la grande-duchesse Adélaïde y régnait. C'était une charmante personne, jolie comme un cœur, comme d'ailleurs sa sœur qui lui succéda plus tard. En quelques heures, l'armée luxembourgeoise, composée de 400 hommes, fut battue. La situation de la Grande-Duchesse était extrêmement difficile, mais, très courageuse, elle ne pensait qu'au bien de son peuple. Un jour, l'Empereur traversant le Grand Duché lui fit une visite de courtoisie. Que pouvait-elle faire? Être impolie envers l'homme le plus puissant de l'Europe? C'était impossible. Elle le reçut donc, et c'est précisément cette réception qu'après la guerre les Alliés ont invoquée comme raison pour l'obliger à abdiquer.

Je lui fis plusieurs visites au cours de la guerre. Elle et sa famille observaient rigoureusement les lois et décrets réglementant la distribution des vivres. Les Alliés s'étaient opposés au ravitaillement du pays. Le reste de la population, comme partout ailleurs, trouvait tant bien que mal de quoi se nourrir; mais la famille grand-ducale ne pouvait se tirer d'affaire. Heureusement, mon Gouvernement m'autorisa à faire venir régulièrement des vivres pour elle, et, ce qui faisait encore plus plaisir aux jeunes personnes, des cigarettes.

Un jour, on m'écrivit du palais qu'une caisse était arrivée, contenant, au lieu de jambons et de fromages, une batterie de cuisine en cuivre. Que s'était-il passé? Un employé avait expédié une batterie de cuisine,

appartenant à un Professeur de l'Université de Louvain et qui était gardée à la légation, croyant que c'était la caisse destinée à la Grande-Duchesse.

Plus tard, j'ai passé avec ma femme plusieurs semaines chaque année au Château de Schoenfels, chez mon cousin le Jonkheer van de Poll et sa femme, et nous avons parfois déjeuné ou dîné chez la Grande-Duchesse, dont le mari, le prince Félix de Bourbon-Parme, est un cousin de ma femme.

C'était une petite cour, mais extrêmement bien tenue, et où les repas étaient soignés comme dans les meilleurs restaurants de Paris.

Le Corps diplomatique causait quelquefois des ennuis sérieux à la Grande-Duchesse. Les ambassadeurs accrédités à Bruxelles l'étaient généralement au Luxembourg comme Ministres plénipotentiaires et devaient prendre rang parmi les autres ministres d'après la date de la présentation de leurs lettres de créance, comme l'exige le droit des gens.

Mais certains de ces ambassadeurs voulaient passer avant des Ministres plus anciens : ce à quoi ils n'avaient aucun droit s'ils avaient présenté leurs lettres de créance après eux. Il fallait donc les inviter séparément si on voulait éviter des froissements.

Nous fûmes, un jour, invités à un de ces déjeuners auxquels assistaient outre la famille grand-ducale, le prince Félix de Bourbon-Parme et le ministre d'Angleterre, ambassadeur à Bruxelles. Nous nous y rendions en auto. En route, nous eûmes une panne : il n'y avait pas moyen de téléphoner pour communiquer ce qui s'était passé. Enfin un cycliste fut assez aimable de téléphoner au Palais et de faire savoir que nous arriverions après le déjeuner, mais quand nous arrivâmes, avec une demi-heure de retard, on nous avait attendu pour se mettre à table, ce qui était encore plus désagréable pour nous, quoique extrêmement gentil de la part de Leurs Altesses Royales.

On vous raconte au Luxembourg une habitude peu poétique, mais bien pratique. Un paysan, qui voulait se marier, parcourait les villages pour voir quel futur beau-père avait, devant sa maison, le plus grand tas de fumier. Plus le tas était grand, plus il possédait de bétail et les filles étaient par conséquent de bons partis. De gustibus non est disputandum !

© 1954-2017, ELSEVIER Bruxelles

© 2017, Maurice van Vollenhoven estates

MAURICE VAN VOLLENHOVEN

*Ancien Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire
des Pays-Bas*

Les vraies
AMBASSADES

CONSIDÉRATIONS SUR LA VIE
SOUVENIRS D'UN DIPLOMATE

DEUXIÈME ÉDITION



ELSEVIER

MAURICE VAN VOLLENHOVEN

Les
VRAIES
AMBASSADES

Puisant à même sa riche expérience de diplomate ayant occupé des postes particulièrement éminents, notamment ceux de Ministre-Protecteur de la Belgique durant la guerre 1914-18 et de Ministre des Pays-Bas à Madrid à la veille de la guerre civile, Maurice van Vollenhoven nous présente un riche faisceau de faits historiques sur lesquels il projette une lumière souvent fort étonnante. Le diplomate se révèle un écrivain de classe dont la plume alerte sait situer en quelques mots les jeux de coulisses des grands événements politiques européens auxquels il fut mêlé au cours de sa carrière. Il sait aussi retenir le lecteur par des anecdotes particulièrement savoureuses, qui confèrent aux faits relatés un relief vraiment inédit. L'histoire, en son livre, s'anime, devient vivante, et la vérité historique y gagne à chaque coup. Ces mémoires constituent un des documents les plus précieux qui soient à une meilleure connaissance de l'histoire européenne de cette première moitié du XX^e siècle.



ELSEVIER